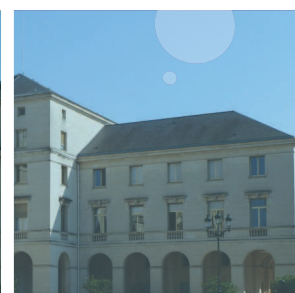
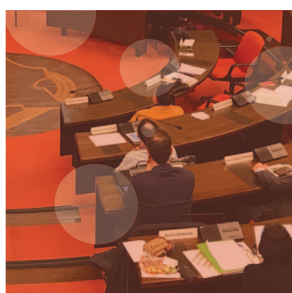
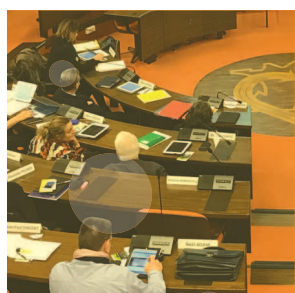


GRAND DÉBAT NATIONAL CONTRIBUTION DU CESER

FÉVRIER 2019



Le lieu de convergence des idées

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu la motion votée en Séance Plénière du conseil économique, social et environnemental régional en date du 17 décembre 2018,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 11 et 12 février 2019,

Vu l'avis du Bureau en date du 15 février 2019,

Monsieur Éric CHEVÉE, rapporteur entendu :

DÉLIBÈRE

Vote :

Pour : 63

Contre : 0

Abstentions : 3

Non-participation au vote : 13 (CGT – FO – FCPE)

Contribution adoptée à la majorité.



Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

La situation que traverse notre pays est grave. Le mouvement des « gilets jaunes » a démarré au mois de novembre 2018 en réaction à la hausse annoncée des prix des carburants, à la limitation de la vitesse à 80 km/heure et à la hausse de la CSG pour les retraités. Toutefois, les causes de la « révolte des gilets jaunes » trouvent leurs racines dans les profondes inégalités qui minent notre contrat social depuis des décennies et dans un sentiment d'injustice sociale et de mépris. L'absence de réponse rapide de l'Exécutif a provoqué la situation actuelle inédite, avec une mobilisation dans la durée des « gilets jaunes ».

La mondialisation de l'économie, la transformation numérique et écologique inquiètent les Français et ils expriment une défiance à l'égard des institutions et des politiques qui n'ont pas pris en considération leurs difficultés. Les problèmes des habitants, des territoires délaissés, des services publics, de l'écologie ont été traités par des mesures compensatoires, souvent insuffisantes, aggravant les inégalités et contribuant ainsi à une perte de sens du projet collectif. Même si notre société s'est dotée au fil des ans de dispositifs de solidarité et y consacre une part importante de sa production nationale, un grand nombre de citoyens ne comprend plus à quoi sert l'impôt. Il leur apparaît que les actions des gouvernants ne sont pas en harmonie avec les valeurs porteuses d'un projet de société démocratique, juste et équitable.

Dans cette économie mondialisée, les écarts entre les individus et entre les territoires se creusent avec une accélération de la concentration des capitaux. On ne pourra pas résoudre les problèmes soulevés par les habitants sans se poser la question d'une plus juste répartition des richesses.

Durant les mandatures précédentes, le CESER du Centre-Val de Loire s'est emparé de plusieurs questions en lien avec le sujet des inégalités sociales. Dans différents rapports sur la pauvreté et la précarité notamment (2007, 2010, 2012..), il avait alerté sur le fait qu'un certain nombre d'actifs, de jeunes et de retraités ne parvenaient pas à subvenir à leurs besoins avec leur seul revenu. Le CESER précisait « qu'il est temps pour la puissance publique d'adopter une politique volontariste coordonnée face à ces difficultés grandissantes, qui risquent de causer des drames irréversibles, que le secteur caritatif en tant que palliatif a de plus en plus de mal à enrayer »¹. Il a porté des propositions de nature à réduire les fractures territoriale et sociale sans qu'il y soit donné suite.

Dans ses travaux sur la réforme territoriale, en 2014, il avait souligné les fractures en voie de se développer sur certains territoires, notamment ruraux et pouvant amener à des tensions fortes, avec des répercussions lourdes sur la vie démocratique de notre pays : fracture avec les élus, rejet de la construction européenne actuelle, montée des communautarismes. Enfin, il avait alerté sur la fracture grandissante entre la France des métropoles et la France de la « périphérie », qui inclut non seulement la ruralité mais aussi un grand nombre de villes moyennes éloignées des grandes métropoles. Si les métropoles concentrent une grande part des emplois et des richesses, elles concentrent aussi beaucoup de pauvreté, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville. Les problèmes récurrents dans ces quartiers ne doivent pas être occultés même si leurs habitants n'ont pas participé directement aux mouvements des « gilets jaunes ».

La région Centre-Val de Loire est un territoire multipolaire, de faible densité démographique (66 habitants/km²) mais de grande taille, pourvue de deux métropoles de taille moyenne, composée de départements disparates en termes de concentration urbaine. Elle est donc particulièrement concernée par les questions relatives aux solidarités et interdépendances entre l'urbain et le rural.

¹ Rapport du CESER du 22 janvier 2010 : « Population active et pauvreté en région Centre »

A l'occasion de sa séance plénière du 17 décembre 2018, le CESER a organisé un débat sur l'actualité sociale suivi du vote d'une motion² appelant à une mobilisation immédiate de la société civile pour faire vivre des espaces et des lieux d'expression, d'écoute et d'échanges. Le Préfet de région et le président du Conseil régional du Centre-Val de Loire ont été invités à venir entendre l'expression des corps intermédiaires qui composent le CESER.

Fin décembre 2018 et début janvier 2019, plusieurs conseillers du CESER sont allés à la rencontre des « gilets jaunes » dans plusieurs départements de la région pour comprendre leurs revendications.

Le 18 janvier 2019, le bureau du CESER a accueilli Marc FESNEAU, ministre en charge des relations avec le Parlement, en présence de Jean-Marc FALCONE, Préfet de Région et d'Harold HUWART, vice-président délégué au développement économique, à l'économie sociale et solidaire et à l'agriculture, représentant François BONNEAU, Président du Conseil régional. Les échanges ont porté sur l'organisation du grand débat national et sur le rôle possible des conseillers du CESER et sur les leviers pour résorber la fracture territoriale en région Centre-Val de Loire.

En outre, l'assemblée des CESER de France a proposé de réunir les contributions des CESER métropolitains et d'Outre-mer pour porter les recommandations de la société civile organisée sur le territoire en parallèle des travaux du CESE au niveau national.

Plus que jamais les citoyennes et les citoyens souhaitent faire entendre leur voix et leur incompréhension quant au manque de perception et de prise en compte de leurs difficultés et besoins. Penser la démocratie participative implique de la situer dans son rapport à la démocratie représentative qui est aujourd'hui sinon remise en cause, du moins réinterrogée. Le CESER s'est largement exprimé sur les relations entre démocratie participative et démocratie permanente dans son rapport d'octobre 2017 dans lequel il en propose une organisation claire et simplifiée.

Au-delà de cette contribution qui reprend les propositions faites dans le cadre de ses travaux, le CESER entend participer au débat pour éclairer les décisions.

² Motion dont la délibération figure en annexe de la présente contribution.

**COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE
POUR SE DEPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?**

- AMELIORER LA MOBILITE -

<p>QUELQUES CHIFFRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Centre-Val de Loire s'étend sur près de 40 000 km² (6^{ème} région de France par sa superficie) mais elle est l'une des régions les moins densément peuplées (66 hbts/km² contre 100 au niveau métropolitain hors Ile-de-France). - 2 actifs sur 3 travaillent dans une autre commune que celle où ils résident. Plus de 75 % des actifs résidant en Centre-Val de Loire utilisent leur voiture pour se rendre au travail. - Près de 14 % des ménages consacrent plus de 4,5 % de leur budget en carburant (1 200 €/an en moyenne). - La fréquentation du TER a diminué de 4 % entre 2013 et 2017, en grande partie liée à l'absence ou à la dégradation de la qualité du service.
<p>DIAGNOSTIC (ou QUELQUES CONSTATS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La population est particulièrement étalée autour des grands pôles. Elle augmente davantage à leur périphérie, ce qui engendre de nombreux déplacements quotidiens. - Le besoin de mobilité ne cesse de croître et apparaît nécessaire à l'exercice des droits fondamentaux que sont les droits au travail, au logement, à l'éducation, à la santé, aux services publics... - Dans certaines zones peu denses, la voiture est la seule solution de mobilité. Ceux qui n'ont pas le permis sont « assignés à résidence ». - Le transport représente un poste de dépenses important des ménages. - En région Centre-Val de Loire, le transport est le premier secteur (32 %) émetteur de Gaz à effet de serre (CO₂ essentiellement) dont principalement les voitures particulières (48 %).
<p>PRECONISATIONS</p>	<p>Développer un droit réel à la mobilité collective, tant en milieu rural qu'en milieu urbain et en finir avec l'assignation à résidence ressentie et vécue par certaines populations.</p> <p>1/ Améliorer l'offre de transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer un réseau ferroviaire du quotidien dense et performant. - Renforcer l'offre de transports en commun : avoir une desserte en transports publics sur l'ensemble des communes, en y intégrant le transport à la demande, en particulier dans les zones moins denses ; renforcer les transports collectifs aux heures de pic, matin et soir. - Favoriser le développement et l'utilisation de formes innovantes, expérimentales et durables de mobilité en particulier en milieu rural à faible densité (autopartage, covoiturage organisé, taxis collectifs, transports à la demande, ...).

- Rendre effective l'obligation d'accessibilité dans les transports collectifs à tous sur l'ensemble de la chaîne de transports : voies piétonnes, parkings, guichets, signalisation, matériel roulant...
 - Parvenir à une complémentarité de la billettique et une harmonisation des tarifications : développer un support unique permettant d'accéder à tous les services de mobilité.
 - Proposer la gratuité des transports collectifs notamment pour les moins de 26 ans.
 - Favoriser le développement des Plans de Déplacement Inter-entreprises avec le soutien des collectivités et de l'ADEME, en particulier à l'échelle des zones d'activités pour lesquelles les problématiques d'accessibilité constituent un levier d'attractivité.
- 2/ Si la future loi l'Orientation des Mobilités (LOM) élargit la compétence « transports ruraux » aux Régions et Intercommunalités, nécessité de leur accorder des financements pérennes.
- 3/ Développer le travail à domicile ou dans les tiers-lieux par l'accroissement de la couverture haut débit, par des accords d'entreprises, des aides de la Région à l'équipement de tiers lieux dans les territoires fragiles.
- 4/ Eviter l'étalement urbain pour réduire l'impact des mobilités, par exemple par la requalification des friches urbaines.

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DEPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

- SE LOGER -

QUELQUES CHIFFRES	<ul style="list-style-type: none"> - En région Centre-Val de Loire, un ménage sur six est logé dans le patrimoine locatif social, soit 410 000 personnes en 2016. 22 % d'entre elles sont des familles monoparentales. - 61 % des ménages habitant dans le parc locatif social ont des ressources inférieures à 60 % des plafonds PLUS (prêt locatif à usage social) <i>NB : au 1^{er} janvier 2017, le plafond de ressources PLUS pour l'attribution d'un logement équivaut à un salaire moyen mensuel net de 1 676 € pour une personne seule. Pour un couple avec enfants, il atteint 3 251 €.</i> - 51 % des ménages habitant dans le parc locatif social bénéficient d'une aide au logement (60 % des ménages entrants sont bénéficiaires de l'APL). - Parmi les personnes logées, 8,75 % des locataires sont en situation d'impayés de plus de 3 mois.
DIAGNOSTIC (ou QUELQUES CONSTATS)	<ul style="list-style-type: none"> - Une politique d'urbanisme qui depuis plusieurs décennies favorise l'étalement urbain de l'habitat et la création de centres commerciaux à la périphérie. - La concentration des emplois dans les villes-centres, conjuguée à un renchérissement du prix du foncier et des loyers a repoussé de nombreux ménages dans les couronnes périphériques ou en milieu rural et accru les déplacements pendulaires. - Une paupérisation des nouveaux entrants dans le parc locatif social. Le nombre de ménages en retard de paiement ne cesse d'augmenter selon l'Union sociale pour l'habitat de la région Centre-Val de Loire. - Un parc de logements pour les jeunes en alternance insuffisant.
PRECONISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et accompagner la création d'une offre de logements modulables, à loyer modéré répondant aux besoins spécifiques (jeunes, familles monoparentales, personnes âgées, personnes en situation de handicap...). - Prévoir un régime spécial pour le calcul des APL pour les jeunes. - Développer de vraies citées U (augmenter le parc social du CROUS) pour faciliter le logement des étudiants et permettre à tous d'accéder aux formations notamment lorsqu'elles sont éloignées de chez eux. Promouvoir les plateformes qui proposent des solutions d'hébergement temporaire diversifiées (par exemple, le e-logement pour les jeunes en Centre-Val de Loire). - Mieux accompagner les personnes en grande fragilité (dont les Sans Domicile Fixe) vers et dans le logement. - Dans l'objectif de 0 consommation de foncier à l'horizon 2030, créer un Etablissement Public Foncier Régional visant à donner les moyens de lutter contre l'étalement urbain.

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DEPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

- SE CHAUFFER ET ISOLER SON LOGEMENT -

QUELQUES CHIFFRES	<ul style="list-style-type: none"> - Une forte proportion d'habitats individuels en région Centre-Val de Loire (> 70 %). - 27 % des ménages (300 000) en situation de vulnérabilité énergétique en Centre-Val de Loire, liée au logement ou au déplacement. - Près de 17 % consacrent plus de 8 % de leur budget au chauffage ou eau sanitaire. - 53 % des logements sociaux en Centre-Val de Loire ont été construits avant 1979, 16 % après 2000. - Depuis 2010, 11 090 logements sociaux ont bénéficié de l'éco-prêt dont 1 569 logements en 2017, avec une économie moyenne de consommation d'énergie après travaux de 61 %.
DIAGNOSTIC (ou QUELQUES CONSTATS)	<ul style="list-style-type: none"> - Selon l'INSEE, les jeunes, les personnes seules ou les agriculteurs sont davantage exposés à la vulnérabilité énergétique liée à la fois au logement et aux déplacements. - Des dispositifs d'aide au financement pour la rénovation énergétique existent au niveau national et au niveau régional. Mais ils sont complexes, manquent de lisibilité et sont sans garantie de pérennité. Leur portée est insuffisante pour permettre de conjuguer lutte contre le réchauffement climatique et justice sociale.
PRECONISATIONS	<p>1/ RENOVER/ISOLER SON LOGEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une politique cohérente de la transition énergétique qui tient compte des inégalités sociales. - Faire de la rénovation énergétique des logements (en incluant le parc locatif social et privé) une véritable priorité nationale, en intégrant l'aspect réchauffement climatique (climatisation naturelle) et en privilégiant les rénovations complètes, après diagnostic énergétique, au lieu des rénovations au coup par coup. Favoriser la mise en place de systèmes de tiers-financement pour la rénovation des logements. - Simplifier les dispositifs existants et les démarches pour les particuliers pour gagner en lisibilité, crédibilité et efficacité. - En région, faire du Service public de la performance énergétique de l'habitat³ (transformé en Service public régional de l'énergie -SPRE- en région Centre-Val de Loire) le guichet unique pour accompagner, conseiller les consommateurs et répondre à toutes leurs questions en matière d'économie d'énergie (logement, transports, commerces, artisanat..). <p>2/ SE CHAUFFER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter une attention particulière aux ménages en situation de vulnérabilité énergétique, en lien avec les territoires. Par exemple, les aides extérieures (de type APL) pourraient prendre en compte le critère énergétique pour aider les plus démunis. - Accompagner et sensibiliser tous les publics à la nécessité de sobriété énergétique (exemple des défis famille à énergie positive). Former aux bons gestes, favoriser les systèmes intelligents de gestion de l'énergie (domotique).

³ La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015, fait mention d'un Service public de la performance énergétique de l'habitat. C'est un outil qui « assure l'accompagnement des consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique »

COMMENT MIEUX ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE POUR SE DEPLACER, SE CHAUFFER, ISOLER LEUR LOGEMENT ?

- SORTIR DE LA PAUVRETE -

QUELQUES CHIFFRES	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de pauvreté monétaire (seuil à 60 %) : 13,2 % en région Centre-Val de Loire (320 000 habitants), avec des taux plus élevés dans le Cher et l'Indre (> 14 %). - Environ 60 % du budget des plus modestes est absorbé en dépenses pré-engagées (loyer, charges électricité/eau/chauffage, assurances, mutuelle santé, déplacements, forfaits téléphoniques et audiovisuels,...). - 13 % des ménages avec familles sont des familles monoparentales (30 % d'entre elles sont pauvres). - 70 000 travailleurs pauvres en région Centre-Val de Loire. - Environ 53 000 retraités pauvres en Centre-Val de Loire en 2008. Selon les scénarios de l'INSEE et du CESER, leur nombre serait entre 62 000 et 78 000 à l'horizon 2030.
DIAGNOSTIC (ou QUELQUES CONSTATS)	<ul style="list-style-type: none"> - La pauvreté est accentuée dans les communes isolées de la région, souvent de caractère rural. Elle est également très présente dans les quartiers sensibles des grandes villes. - Le salaire minimum ne permet pas de couvrir les dépenses fixes et de vie courante (estimées à environ 1 400 €). Les hausses de prix des carburants amputent le pouvoir d'achat des ménages ruraux modestes qui sont dépendants de la voiture. - Une précarité liée au caractère irrégulier ou incertain des ressources (CDD, temps partiels, intérim, chômage, maladie), et liée à l'insécurité familiale et sociale notamment pour les familles monoparentales (baisse de revenus, problèmes liés à la garde d'enfants...) - Lourdeur des démarches administratives pour bénéficier du RSA et de la prime d'activité. - Un certain nombre de retraités ont un reste à vivre négatif et sollicitent leurs descendants. L'allocation de solidarité aux personnes âgées ne permet pas aux retraités qui en bénéficient de vivre dignement.
PRECONISATIONS	<p>1/ LE POUVOIR D'ACHAT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître la rémunération du travail en augmentant le salaire net. - Diminuer la TVA de quelques points sur les produits de 1^{ère} nécessité et augmenter la TVA sur les produits de luxe et sur les produits importés afin de ne pas impacter le budget de l'Etat. - Lancer une réflexion sur le regroupement de toutes les aides et sur l'effectivité des droits. - Elargir le barème des bourses pour favoriser l'accès de tous les jeunes à l'université. - Généraliser l'accès au RSA pour les jeunes de 18 à 25 ans qui se retrouvent sans ressources, sur critères nationaux. <p>2/ L'ACCOMPAGNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement et l'accompagnement des entreprises d'insertion en lien avec le monde du travail afin d'aider les plus fragiles à s'insérer sur le marché du travail.

- Mettre en place des accompagnements personnalisés pour faciliter l'accès aux droits.
- Faciliter les modes de garde pour les familles monoparentales.

COMMENT FAIRE EVOLUER L'ORGANISATION DE L'ETAT ET DES AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

- GARANTIR L'ACCES A LA SANTE : 0 HABITANT SANS SOLUTION A L'HORIZON 2027 -

QUELQUES CHIFFRES	<p>85 médecins généralistes libéraux ou mixtes pour 100 000 hab. en Centre-Val de Loire au 1^{er} janvier 2016 (104 en moyenne en France métropolitaine) contre 91 en 2012.</p> <p>Des départements très impactés par la chute des effectifs de médecins : - 19 % entre 2007 et 2016 dans le Cher et l'Eure-et-Loir et - 21 % dans l'Indre.</p> <p><i>Source STATISS, DREES.</i></p>
DIAGNOSTIC (ou QUELQUES CONSTATS)	<ul style="list-style-type: none"> - Dernière région métropolitaine en termes de densité médicale (évolution négative de la densité médicale entre 2012 et 2016). - De fortes disparités territoriales en termes de densité : une activité des médecins généralistes qui peut aller du simple au double selon les cantons. Des établissements de santé de proximité en difficulté. - Un vieillissement important de la population nécessitant un encadrement médical renforcé. - Un vieillissement important des professionnels de santé. - Un nombre croissant de personnes n'ont pas de médecin référent et engorge les urgences. - Des temps d'accès à des rendez-vous médicaux qui se sont allongés.
PRECONISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Porter en urgence le nombre de places en 2^{ème} année de médecine à 350 voire 400 pour assurer le renouvellement des générations et combler la carence. - Conditionner le conventionnement de la Sécurité Sociale aux besoins des territoires. - Elaborer un plan d'urgence régional de retour à la moyenne nationale en termes d'offre de soins sur l'ensemble du territoire régional (temps d'accès, nombre de praticiens...). - Evaluer les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) pour l'offre de médecine de ville (quantité et qualité). - Mettre en œuvre une réponse territoriale de premier recours : maison médicale d'urgences, Plateforme Alternative d'Innovation en Santé (PAIS), dossier médical partagé, centres de santé, maison médicale de proximité... - Parachever le déploiement de la télémédecine comme un des outils permettant de répondre à l'enjeu d'accessibilité des soins et du maintien à domicile des personnes âgées. - Inciter les territoires à définir des actions de prévention et de promotion de la santé, notamment dans le cadre des Contrats locaux de Santé.

COMMENT FAIRE EVOLUER L'ORGANISATION DE L'ETAT ET DES AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

- GARANTIR PARTOUT L'ACCES A INTERNET ET ACCOMPAGNER LES PUBLICS AUX USAGES DU NUMERIQUE -

QUELQUES CHIFFRES	<p>10,3 % des habitants ont encore des difficultés d'accès à Internet en région Centre-Val de Loire.</p> <p>49,3 % des logements ont accès au très haut débit dont 27,5 % ont accès à un débit potentiel de plus de 100 Mbit/s.</p> <p>Le haut débit (entre 8 et 30 Mbit/s) concerne 31,4 % des habitants du Centre-Val de Loire. 24 % des logements peuvent bénéficier d'un accès à la fibre optique. Ils sont 12 % à être couverts par la technologie du câble.</p> <p>14 % des logements ont un accès limité à la technologie cuivre DSL.</p>
DIAGNOSTIC (ou QUELQUES CONSTATS)	<ul style="list-style-type: none"> - La dématérialisation des démarches administratives implique un accès à Internet de qualité, ce qui n'est pas le cas sur tous les territoires. La difficulté voire l'incapacité d'accéder à Internet pour certains constitue une première exclusion. - Cette dématérialisation « à marche forcée » risque d'exclure certains publics fragiles, peu familiarisés avec Internet, des personnes âgées qui ne parviennent pas à utiliser les outils numériques. Les TIC ne peuvent être une alternative à la présence des services ou à la relation humaine.
PRECONISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Amplifier le déploiement du THD sur l'ensemble du territoire au meilleur coût technologique pour qu'en 2025 l'accès au réseau soit total. - Parvenir à une couverture à 100 % du territoire pour la téléphonie mobile en 2020. - Accompagner les publics non familiarisés aux usages numériques dans leurs démarches dans les Maisons de Services au public, les missions locales.... Veiller à ce que les dispositifs d'accompagnement dans l'usage du numérique soient effectifs, accessibles et de qualité. - Continuer à développer des formations des publics pour les aider à se familiariser avec les outils numériques. - Faciliter les démarches de partage et d'échanges intergénérationnels dans les associations autour du numérique. - Maintenir des lieux de contact direct (visuels ou par téléphone) entre agents des administrations/organismes et usagers pour résoudre les situations complexes, le numérique n'étant qu'un outil de travail, à distance, qui accompagne le travail de médiation humaine.

COMMENT FAIRE EVOLUER L'ORGANISATION DE L'ETAT ET DES AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?

- FACILITER L'ACCES AUX AUTRES SERVICES ESSENTIELS POUR TOUS LES HABITANTS -

QUELQUES CHIFFRES	<ul style="list-style-type: none"> - En Centre-Val de Loire, 20 % de la population n'accède pas aux services de la vie courante en moins de 7 mn. NB : les services de la vie courante (commerces, établissements d'enseignement, services pour personnes âgées, jeunes enfants) - Création de Maisons de Services au public pour pallier les réductions de services publics dans les zones rurales ou en situation de déficit de services publics : 90 Maisons de Services au public (MSAP) ouvertes en Centre-val de Loire (22 dans l'Indre-et-Loire, 14 dans le Loir-et-Cher, 14 dans le Cher, 14 en Eure-et-Loir, 13 dans l'Indre et 13 dans le Loiret) (Sur 1281 MSAP en France).
DIAGNOSTIC (ou QUELQUES CONSTATS)	<ul style="list-style-type: none"> - La réduction des services publics dans les zones peu denses et la fermeture des petites gares... a engendré des difficultés d'accès aux services pour les personnes habitants en zones rurales. A cela s'ajoute la perte de lien social, de repères pour certaines personnes face à la dématérialisation des procédures (absence d'interlocuteurs). - Malgré la création des MSAP, l'égal accès aux services publics n'est pas effectif. Quelle articulation et complémentarité avec les Maisons de l'Etat qui « visent à assurer une meilleure présence de l'Etat » dans les territoires ruraux, urbains ou périurbains ? Manque de lisibilité ? - Difficultés pour certains jeunes d'accéder à des formations de leur choix selon leur lieu de résidence.
PRECONISATIONS	<p>1/ ACCES AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET AUX DROITS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux communiquer sur l'existence et le rôle des MSAP. - Pérenniser les financements des MSAP et l'intervention des opérateurs associés (CAF, CPAM, MSA,...) au sein des MSAP. - Mettre en place en milieu rural des MSAP itinérantes (à l'instar de la MSAP Beauce-Val de Loire ouverte en juin 2018) pour amener les services publics aux usagers, en particulier à ceux qui n'ont pas les moyens de se déplacer ou aux personnes à mobilité réduite. Le service doit être assuré par des agents, capables d'accompagner les citoyens dans leurs démarches administratives, écrites et numériques. Exiger que chaque organisme partenaire (CAF, Pôle Emploi, CPAM, CARSAT...) informe et forme les agents des MSAP sur l'évolution des dispositifs. - Evaluer régulièrement la satisfaction des usagers afin de s'assurer que les services publics offerts répondent aux attentes des usagers et procéder aux ajustements nécessaires. - Faire un bilan annuel des actions prévues dans les schémas départementaux d'amélioration et d'accessibilité des services au public (programme d'actions sur 6 ans Etat/département). - Le numérique doit ouvrir des perspectives de relocalisation de services (avec la présence physique d'agents) et d'activités dans les zones moins denses en intégrant la dimension services au projet global du territoire en interaction avec les agglomérations proches. Cela implique une dynamique de travail en réseau sur le territoire et entre les territoires.

2/ ACCES A L'EDUCATION ET A LA FORMATION

- Garantir l'accès à un système éducatif cohérent pour tous les publics dans tous les territoires pour répondre aux besoins.

- Maintenir une offre de formation dans tous les territoires, y compris par apprentissage.

- Maintenir les sites délocalisés des universités, qui jouent un rôle d'ascenseur social, en développant les enseignements numériques (présentiel + via le numérique)..

L'augmentation du nombre de jeunes qui accèdent et qui réussissent dans l'enseignement supérieur doit être l'objectif des politiques publiques. Cet objectif ne sera pas réalisable sans une politique volontariste de l'État qui permet de résorber les inégalités territoriales dans l'accès aux études. Les sites délocalisés des universités doivent être financés par l'Etat (compétence Etat).

COMMENT FAIRE EVOLUER L'ORGANISATION DE L'ETAT ET DES AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS DES FRANÇAIS ?
- CLARIFIER L'ORGANISATION TERRITORIALE ET LA REPARTITION DES COMPETENCES -

<p>QUELQUES CHIFFRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 6 départements en région Centre-Val de Loire - 80 EPCI dont 2 métropoles (Orléans et Tours), 7 communautés d'agglomération, 71 communautés de communes. - 1 783 communes (contre 1 841 en 2013). <p>3 grands systèmes territoriaux « aux dynamiques homogènes au niveau géographique, d'emplois, de flux de personnes » : le nord régional, le Val de Loire, le Berry, structurés par un maillage équilibré.</p> <p>24 pôles urbains</p>
<p>DIAGNOSTIC (ou QUELQUES CONSTATS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de lisibilité pour les citoyens et méconnaissance des rôles et missions des différentes strates administratives qui se sont empilées, sans suppression : Union européenne ; Etat (+ services déconcentrés) ; Collectivités territoriales ; EPCI (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles) auxquels s'ajoutent les territoires de projets (pôles métropolitains, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux/pays). - La loi NOTRe a permis d'avancer dans la clarification des compétences entre collectivités territoriales. Mais le processus est non abouti : l'Etat a conservé un rôle dans des domaines qu'il a confiés aux collectivités : formation, logement, tourisme, fonds européens. Doublons de structures. - La constitution des grandes intercommunalités (dont les métropoles) dotées de compétences très larges et de plus de moyens inquiète certaines petites villes et campagnes qui se sentent abandonnées car elles subissent la réduction des services publics, la fermeture des gares, des hôpitaux,.. et la diminution des dotations. - Les maires sont reconnus comme un échelon de proximité par la population mais ont perdu du pouvoir tout en conservant leurs responsabilités.
<p>PRECONISATIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Simplifier les strates administratives : maintenir 3 grands blocs : l'Union européenne/Etat, les Régions/Départements et les intercommunalités/communes, sous réserve de procéder à une clarification démocratique dans la gouvernance des blocs. - Poursuivre la clarification des compétences entre les trois grands blocs et à l'intérieur de chaque bloc dans le souci d'une meilleure lisibilité du processus de décision et de transparence de l'action locale. - Economiser sur les coûts de fonctionnement en commençant par : <ul style="list-style-type: none"> o Diminuer le nombre de députés, de sénateurs et de membres des assemblées consultatives. o Fusionner les conseillers départementaux et régionaux. o Encourager la fusion des communes de moins de 500 habitants (en tenant compte de la densité) dans la perspective qu'elles pèsent au sein des intercommunalités.

- Limiter l'Etat dans ses fonctions régaliennes (justice, sécurité intérieure et extérieure, éducation, santé...), sur les projets à vocation nationale (ex : LGV) et dans des fonctions de solidarité et de coordination.

Rendre les services déconcentrés de l'Etat plus lisibles et cohérents en supprimant les doublons lorsqu'il y a eu transferts de compétences aux collectivités territoriales.

- Avoir un chef de file/décideur bien identifié pour chaque type de mission, sans doublon, et répartir les moyens en fonction des responsabilités de chaque strate. Encourager les expérimentations.

- Favoriser les synergies et les coopérations entre territoires ou EPCI (par ex : le pôle métropolitain Orléans-Blois-Tours) en conditionnant le fléchage des financements.

Développer les contrats de réciprocité entre métropoles et territoires non métropolitains.

COMMENT FAIRE EVOLUER LE LIEN ENTRE IMPOTS, DEPENSES ET SERVICES PUBLICS POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS DES FRANCAIS ?

QUELQUES CHIFFRES	<p>La région Centre-Val de Loire, avec ses 2 577 866 habitants au 1^{er} janvier 2016, est la région la moins peuplée de France métropolitaine, avant la Corse. Elle concentre 4 % de la population métropolitaine.</p>
DIAGNOSTIC (ou QUELQUES CONSTATS)	<ul style="list-style-type: none"> - Illisibilité fiscale avec la superposition des strates et les transferts de compétences successifs. - Dégradation de l'autonomie fiscale des Régions. L'autonomie fiscale de la Région Centre-Val de Loire, qui s'élevait à 26 % des recettes en 2009 (taxe professionnelle, carte grise, TIPP) n'est plus que de 8 % grâce à la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (seul levier fiscal des Régions désormais). - Une part croissante de part de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) dans les recettes de la Région dont le caractère paradoxal interroge : son évolution favorable dépend de la consommation de carburants. - Le caractère erratique du produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises – CVAE- (50 % perçus par la Région désormais) en raison des mécanismes de gestion complexe.
PRECONISATIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de procéder à une remise à plat de la fiscalité en ayant comme objectif une plus grande équité et une plus grande lisibilité. - Au niveau local, pour chaque collectivité, identifier un type d'impôt en fonction des compétences. Transférer la totalité de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) aux Régions par exemple. - Accorder aux collectivités territoriales une autonomie financière et fiscale, avec des ressources qui ne soient pas contradiction avec les objectifs environnementaux. - Prévoir une organisation des compétences qui limite les financements croisés aux compétences partagées. - Faire preuve de plus de pédagogie : expliquer à quoi servent les impôts et comment ils sont redistribués.

COMMENT FAIRE EVOLUER LA PRATIQUE DE LA DEMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETE ?

DIAGNOSTIC (ou QUELQUES CONSTATS)	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement des nouveaux moyens de communication (réseaux sociaux, forums, blogs...) incite les élus à consulter directement les habitants sur des politiques, des schémas d'aménagement du territoire... Le recours systématique à des relations directes, sans préparation et sans acculturation, présente le risque d'évoluer vers une démocratie « d'opinions » issues de paroles individuelles multiples. - Les corps intermédiaires (organisations syndicales, patronales, associations..) sont souvent critiqués parce qu'ils se coupent de leur base. De plus, ils ont été ignorés ces derniers temps. - Les CESER, 2^{ème} assemblée des Conseils régionaux, qui représentent la société civile, sont peu connus, peu reconnus et pas assez sollicités par les Régions et par l'Etat. Ils sont un des outils essentiels (avec les Conseils de développement) pour faire remonter des préoccupations citoyennes. Dans leurs travaux, en s'appuyant sur des auditions d'acteurs de terrain, ils ont alerté sur les tensions et les zones de rupture qui étaient à l'œuvre depuis plusieurs années.
PRECONISATIONS	<p>1/ Mieux utiliser les structures existantes (CESER, CODEV, conseils de quartiers....) qui permettent la construction de la parole collective en partant des opinions individuelles grâce à la médiation des corps intermédiaires.</p> <p>2/ Renforcer la place de la société civile en élargissant les possibilités de saisine et/ou de consultation des CESER.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un retour par le pouvoir décisionnaire des propositions faites par la société civile. - Permettre aux CESER de développer les saisines citoyennes et d'associer des citoyens tirés au sort sur une liste de volontaires pour participer ponctuellement à leurs travaux. - Donner les moyens au CESER de contribuer ou de mener des évaluations comme le prévoit la loi NOTRe. - De manière plus générale, développer l'évaluation des politiques publiques et communiquer sur les résultats. <p>3/ Œuvrer pour le renforcement des corps intermédiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat doit les consulter sur les projets de réformes et sur la mise en place de politiques publiques. - Ils doivent également se renforcer par eux-mêmes en veillant à ce que leur représentativité soit toujours questionnée et en assurant le partage des informations. Ils doivent assurer un renouvellement avec une part plus importante faite aux femmes et aux jeunes générations. <p>4/ Faire évoluer les Conseils de développement qui sont de bons relais pour porter les attentes des habitants et des acteurs à l'échelle des territoires et faire vivre la démocratie de proximité en les rendant indépendants de leurs collectivités porteuses et y intégrant des personnes tirées au sort.</p> <p>5/ Les consultations directes peuvent intervenir en complémentarité. Il faut développer une culture de la consultation. Repenser le référendum d'initiative partagée en l'encadrant et en excluant certains sujets notamment ceux en rapport avec les droits de l'homme.</p>

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 FEVRIER 2019

Avis du CESER relatif à la contribution du CESER Centre Val de Loire au grand débat national

Intervention de Monsieur Gilles LORY

Au nom du groupe CFDT

Madame la Secrétaire Générale aux affaires régionales, Messieurs les Présidents, chers collègues,

Le CESER livre aujourd'hui sa contribution au grand débat. Cette contribution reprend en grande partie des analyses, constats et propositions que nous avons élaborés ces dernières années et qui malheureusement, n'ont pas été pris en compte.

Le grand débat qui s'est engagé en France a montré la volonté d'expression de la population sur ce qui fait leur quotidien et sur ce qui fait société dans notre pays. Lors de l'intervention du groupe Cfdt lors du débat sur la motion d'actualité à notre dernière plénière, nous indiquions le besoin d'établir, dans le cadre de ce grand débat un diagnostic sans concession en affirmant la volonté de restaurer le contrat social. Ce diagnostic, c'est ce que se sont attachés à faire les participants au grand débat, en y apportant leurs contributions, en faisant part de leurs difficultés au quotidien, en demandant plus de justice sociale et fiscale, plus d'équité dans l'accès aux services publics, plus d'espérance pour eux-mêmes et leurs enfants. Ce diagnostic rejoint les travaux réalisés par le CESER depuis plusieurs années.

En 2015, le Commissariat général à l'égalité des territoires publiait cet ouvrage « Pour une République au service de l'égalité et du développement des territoires », ouvrage dont je vous recommande la lecture. Celui-ci posait également un diagnostic précis de la situation et des défis à relever. Comme quoi, l'Etat serait parfois bien inspiré d'écouter ses propres services avant que la situation ne dégénère.

Après ce temps du diagnostic, doit venir le temps de l'action, des décisions pour pallier les difficultés évoquées. C'est une étape plus difficile et plus longue. Elle ne concerne pas exclusivement l'Etat ou le gouvernement, mais doit impliquer l'ensemble de la société : Etat, collectivités locales, acteurs économiques et sociaux, associations... et plus globalement l'ensemble des citoyens. Lors de notre intervention du 17 décembre nous indiquions que ce qui se jouait dans la période, c'est la construction du contrat social du 21^{ème} siècle

Ce contrat social ne sera pas écrit le 15 mars, à la date de clôture annoncée du grand débat. Il s'agira de définir quelles sont les actions engagées et avec quels moyens les réaliser. Il faudra également pouvoir instaurer une culture de concertation permanente qui a fait tant défaut ses dernières années.

L'annonce des conférences nationales et territoriales thématiques qui devraient suivre le grand débat peuvent y contribuer, même si nous ne possédons actuellement que peu d'information sur celles-ci.

Il faut cependant que le gouvernement laisse ouvert le champ des possibles et que les conclusions ne soient pas tirées avant toutes phase de concertation. A ce titre, alors que l'organisation des services publics est un des thèmes du grand débat, il est pour le moins paradoxal que le gouvernement lance une réforme de la fonction publique ainsi qu'une réforme de la santé avant même que les enseignements du grand débat ne soient tirés.

Ce n'est pas là la conception que la Cfdt se fait d'une concertation digne de ce nom, pas plus que la Cfdt ne croit aux vertus d'un référendum, forcément réducteur, pour répondre aux besoins multiples des habitants.

Certaines actions ne peuvent se construire que dans la durée, je prendrais l'exemple de la question de la santé dans notre région, et il serait illusoire de croire que l'on peut régler les problèmes à coup de baguette magique. Il faut donc s'entendre sur les objectifs puis s'assurer que toutes les actions mises en œuvre par chacun des acteurs dans la durée concourent à la réalisation de cet objectif, en prenant en compte l'ensemble des aspects : économiques, sociaux et environnementaux.

C'est cette méthode que la Cfdt attend voir mise en œuvre à l'issue du grand débat.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 FEVRIER 2019

Avis du CESER sur la contribution du CESER au grand débat

Intervention de Madame Kenza BELLIARD

Au nom du groupe CGT

La CGT ne participe pas au Grand Débat en conséquence de quoi nous ne participerons pas au vote. En effet, qu'y a-t-il à débattre ? Nous sommes face à des revendications très clairement exprimées, il ne s'agit donc plus d'en discuter. Le temps n'est pas au débat, mais à l'écoute des revendications et à leur satisfaction.

Quand il n'est plus possible de vivre dignement de son travail, avec des quotidiens faits de découvertes bancaires dès le 10 mois, que la vie devient la gestion de la pénurie ; la question n'est pas de débattre, mais de répondre à l'urgence.

La condition faite au monde du travail est une balafre sur le visage de ce pays. Le mouvement des Gilets Jaunes signe la révolte de ceux qui n'acceptent plus de voir leurs vies sacrifiées au nom des impératifs du capitalisme mondialisé relayés par l'Union Européennes et les gouvernements successifs depuis 40 ans. C'est le peuple qui entend retrouver sa souveraineté.

Nous condamnons les politiques de casse du service public, de désertification industrielle et de fuite de l'emploi salarié et ceux qui les ont mis en œuvre. Ils sont totalement responsables de la situation que dénoncent les Gilets Jaunes aujourd'hui. Alors oui, le temps n'est vraiment plus au débat.

A l'inverse des politiques économiques austéritaires menées sans déviation de trajectoire aucune depuis 1983 et qui ne peuvent aboutir qu'au désastre que nous connaissons, la CGT défend un autre modèle économique, fondé sur la reconnaissance du travail comme seul producteur de la richesse, avec :

- La revalorisation des salaires et des retraites à 1800 euros bruts minimum pour tendre à 2000 euros.
- L'augmentation des taux de cotisations sociales, pour atteindre le « 100% sécu »
- La suppression de la fiscalisation de la protection sociale dont la CSG
- La refonte de la fiscalité, dont l'impôt le plus injuste qu'est la TVA, avec une TVA nulle sur les produits de première nécessité ainsi que la fiscalité des entreprises
- Une sécurité sociale professionnelle assurant la continuation des droits hors du contrat de travail.

La consolidation de l'assuranciel (Régime Général de la Sécurité Sociale ; Assurance chômage) rendra caduque et inutile l'assitanciel qui est toujours un échec et une atteinte à la dignité.

Seul le travail est émancipateur. Le rognage méthodique du principe de la Sécurité Sociale et la mise en place des minima sociaux depuis 30 ans ne sont ni un hasard ni anodins. La Sécurité Sociale est la reconnaissance de chacun comme producteur de richesse, avec l'abolissement de la peur du lendemain, de la maladie, de l'accident de travail.

Ce n'est pas la misère organisée qui coute un pognon de dingue mais ceux qui l'orchestrent.

Les salariés ont créé et entièrement géré la Sécurité Sociale de 1946 au début des années 60, tout le système public de santé avec ses hôpitaux a été financé et construit au sortir de la guerre, en 20 ans, dans un pays exsangue et en ruine, uniquement par la cotisation assise sur les salaires, fruits de la richesse produite par le travail. Il n'y pas d'impossible, pas de Loi du Marché désincarnée, mais des intérêts très concrets et incarnés ainsi qu'in fine des choix politiques et uniquement des choix politiques.

Avis du CESER relatif au grand débat national

Intervention de Madame Fatim LABIB

Au nom du 4^{émé} collègue

Voilà près de 15 semaines que la France est secouée par une crise d'un nouveau genre, par un mouvement inédit, les gilets jaunes. Ce dernier a suscité bien de commentaires et d'analyses depuis ses prémises. Des dizaines et des dizaines de textes ont été publiés pour proposer des éclairages historiques, sociologiques, économiques, démographiques, géographiques. Les multitudes de contributions soulignent la grande complexité du phénomène des « gilets jaunes » et la pluralité des enjeux qu'il soulève.

Qu'elles soient issues de l'histoire, de la sociologie, de l'anthropologie, de l'économie, la situation témoigne de la tentative continue de comprendre et d'expliquer les caractéristiques de ce mouvement.

Ce contexte place notre pays dans une actualité sociale grave de par son importance. La situation pose aujourd'hui des questions concrètes. Elles attendent des réponses à la hauteur des réalités éprouvées et des enjeux multiples qu'elle comporte

Des circonstances et un contexte qui a appelé notre CESER à organiser et concevoir sa propre contribution, que nous partageons et qui illustre par là même la pertinence de notre action interdisciplinaire

Les revendications des gilets jaunes sont multiples, disparates et peuvent même apparaître parfois contradictoires et certains de leur mode d'expression très contestables. Toutefois, les manifestants et celles et ceux qui les soutiennent **partagent un constat commun : les inégalités sont grandissantes en France. L'observatoire des inégalités partage ce même constat**

Au-delà de la question de la taxation du carburant et du rejet d'un impôt auquel ils estiment contribuer sans constater d'amélioration de leur qualité de vie en retour, **c'est bien un profond sentiment d'injustice et d'inégalités qui s'exprime**. Le sentiment que les politiques publiques ne permettent pas d'améliorer les conditions de vie des plus pauvres et de réduire les inégalités est très fort.

Ces constats ne sont pas récents, ils durent depuis plusieurs années. Notre CESER le rappelle dans sa contribution aujourd'hui. Il l'a déjà fait dans bien d'autres travaux. Les inégalités sociales menacent le pacte républicain et mine la cohésion sociale.

Christophe Prochasson, historien et directeur de l'EHESS, dans un entretien sur le grand débat national précise qu'il est tout à fait normal que le désaccord, la controverse, la polémique, soit le carburant de la démocratie. Elle est l'endroit où doit se déployer le désaccord car du désaccord naît le progrès

Cela fait une vingtaine d'années que la thématique de la démocratie participative est instaurée dans les discours et dans les pratiques politiques. Les expériences menées sont-elles suffisamment ambitieuses et convaincantes. Le contexte actuel nous invite à réinterroger la pratique de la participation citoyenne et le grand débat national ne doit pas être une greffe à la conception participative de la démocratie

Donner la possibilité de s'exprimer ne suffit pas à répondre aux demandes des citoyens et des citoyennes. Le grand débat doit être aussi l'opportunité de décrypter les défiances à l'égard des institutions représentatives qui ont atteint un niveau tel qu'il est nécessaire de les entendre.

Un débat national qui associerait à la fois les citoyens, les corps intermédiaires et les pouvoirs politiques pourrait être de nature à répondre en partie à cette défiance.

Accéder à la compréhension de la situation c'est accéder à la compréhension de la singularité d'un événement et d'un mouvement avec ce qu'il a de nouveau en lien avec son temps, son contexte, ses circonstances.

Démocratie et citoyenneté sont fondamentalement au 1^{er} plan. C'est pourquoi, nous **avons assurément RDV avec le temps, avec l'histoire avec l'égalité et la dignité pour repenser ensemble notre présent et notre avenir.**



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 FEVRIER 2019

Avis du CESER relatif à la contribution du CESER au Grand débat national

Intervention de Monsieur : FRANCOIS Jean-Jacques

Au nom du groupe : UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes)

L'UNSA a choisi de participer au grand débat et d'apporter sa contribution pour plus de justice sociale autour des quatre grands thèmes énoncés par le Président de la République.

Nous prenons acte du travail de qualité réalisé avec une forte implication des services à partir d'un certain nombre de ses rapports, communications et prises de positions récentes. Tant en commissions qu'en bureau, chaque conseiller a pu faire des propositions d'évolution du texte qui sera synthétisé en vue de sa remonté au CESER de France, puis au CESE.

Nous n'entrerons pas dans l'appréciation des différentes propositions de ce document articulées autour des préoccupations de nos concitoyens comme la santé, la mobilité, le logement, etc. Autant d'orientation que nous soutenons.

L'UNSA a élaboré sa propre contribution, et a appelé ses militants comme ses adhérents à participer aux différents débats, en tant que citoyens ou responsables syndicaux.

Nous nous sommes également investis régionalement avec un appel à contribution interne et avons participé à la « modération » de quelques débats locaux.

Mais un débat réussi suppose que soit clarifiée la méthode avec laquelle en seront tirées les conclusions. L'UNSA note que cette précision est totalement absente de la lettre du Président de la République. Or, le pays n'a pas simplement besoin de questions mais de réponses. Et pour qu'elles soient socialement acceptées, elles doivent être construites avec les Français et leurs représentants et non imposées du haut.

A cette fin, l'UNSA demande, en conclusion du débat, la tenue d'une vaste conférence nationale rassemblant, autour des responsables politiques nationaux, l'éventail associatif et syndical le plus large. Saisie de la synthèse des débats, celle-ci aurait à délibérer sur sa traduction en mesures concrètes pour faire vivre l'aspiration à plus de justice sociale.

Grand débat fondateur ou coup d'épée dans l'eau ? Au Président de la République et au gouvernement de lever toute ambiguïté en donnant les garanties d'élaboration des solutions qu'attendent la grande majorité des citoyens.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 FEVRIER 2019

Avis du CESER relatif à la contribution du CESER au Grand Débat

Intervention de M. Jean Yves BRUN

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le Président du CESER et rapporteur, Monsieur le Président du Conseil Régional, cher(e)s collègues,

Le 17 décembre dernier, le Groupe FO a voté contre le projet de motion « Il y a urgence à la concertation » en rappelant qu'il n'appartenait pas au CESER de donner mandat à notre organisation syndicale pour « mettre en place un débat et porter des propositions de nature à réduire les fractures qui s'expriment dans les revendications ».

Le respect du mandat et son compte rendu sont les principes même de notre action syndicale et ce sont eux qui permettent aux représentants de notre organisation syndicale de s'exprimer au nom des adhérents et des salariés qui apportent leur suffrage aux listes FO et non en fonction de leurs opinions personnelles.

Ainsi, au cours des dernières semaines, aucun des membres du Groupe FO au CESER n'a participé es qualité aux réunions du Grand Débat National. Chacun d'entre eux, en sa qualité de citoyen, aurait pu librement y contribuer, mais sans faire état de son appartenance syndicale. Cela n'a pas été le cas, mais nous ne reviendrons pas sur les conditions de cette consultation où les questions comme les réponses relèvent du Président de la République.

Cependant, nous indiquons que le 10 décembre dernier, le Secrétaire Général de FO, reçu par le Président de la République, a rappelé les revendications de notre Confédération et, sur la question du pouvoir d'achat du privé et du public, demandé l'augmentation significative du SMIC et de la valeur du point d'indice dans la Fonction Publique, appelant également à l'ouverture de négociations collectives de branche conduisant à l'augmentation des salaires.

Pour FO, les retraités ne doivent pas être laissés pour compte alors qu'ils sont triplement pénalisés par 25% de hausse de la CSG, par l'inflation et par une insuffisante revalorisation des pensions.

Alors que le mouvement des Gilets Jaunes s'est déclenché autour du coût du transport et des taxes affectant les produits pétroliers, FO conteste depuis longtemps une fiscalité de plus en plus assise sur l'impôt indirect et sur une CSG proportionnelle et revendique une refondation de l'impôt progressif.

Pour FO, il faut redonner espoir à la jeunesse et lui répondre en termes de formations, d'emplois, de logement, d'aide au transport que ce soit pour les étudiants, les jeunes en apprentissage ou les jeunes salariés souvent précaires.

Enfin, dans une société qui a vu disparaître tant de liens sociaux que de services publics, F.O. appelle depuis longtemps à ce que cesse l'enchaînement sans fin des réformes de l'Etat et de la Fonction publique, jamais évaluées et essentiellement guidées par la réduction de la dépense publique.

Cette terminologie devrait être bannie pour lui substituer celle d'investissement de la Nation pour l'égalité et la fraternité dont ont tant besoin nos concitoyens sur l'ensemble du territoire.

Pour terminer et **compte tenu de notre position du 17 décembre, le Groupe FO ne participera pas au vote sur la contribution du CESER au Grand Débat.**

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 FEVRIER 2019

Avis du CESER relatif à la contribution du CESER au grand débat

Intervention de Madame Nathalie BERTIN

Au nom du groupe : AIESSE

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire Générale, Chers collègues,

La question du logement premier poste de dépense des ménages, ne peut pas être oubliée et se doit d'être mise à l'ordre du jour du grand débat.

Le logement social, fortement malmené ces derniers temps s'invite dans le débat. Fortement malmené avec une perte de recettes de 1 Milliard en 2018 et 2019 correspondant à une baisse de loyer obligatoire mise en place par l'Etat pour compenser la baisse d'APL, Perte de recettes portée 1,5 Milliard en 2020,.

Il est essentiel de rappeler à quoi sert le logement social, comment il s'ancre sur les territoires et de quelle manière il répond aux besoins fondamentaux des ménages qui n'ont pas les capacités financières pour être propriétaires, ni même pour se loger dans le parc privé.

Le logement social est une chance pour la France que beaucoup de pays nous envient.

C'est aussi une chance pour notre Région Centre Val de Loire

Le logement social est un acteur économique fort.

Plus de 500 millions d'euros sont chaque année investis par les 35 organismes qui y interviennent. Cela représente plus de la moitié de la commande publique dans le secteur du bâtiment.

En Région Centre Val de Loire, Les organismes réhabilitent, améliorent, participent activement à la transition énergétique, construisent chaque année 2500 nouveaux logements et soutiennent ainsi plus de 6 500 emplois dans le secteur du bâtiment et plus de 130 000 heures d'insertion

Une chance parce qu'avec 190 000 logements sociaux, le parc social accueille 1 habitant sur 6 de notre Région.

Ce sont des couples qui démarrent dans la vie, des familles monoparentales, des retraités, des étudiants, des personnes qui se séparent, des ménages qui ont besoin d'une résidence adaptée...

Il n'y a pas de modèle type de « HLM », mais il y a une mission : proposer des logements aux loyers plus faibles que ceux du marché, accueillir en priorité les ménages aux ressources les plus modestes, garantir une qualité de vie et l'assurance que l'on pourra rester dans son logement.

Vivre en Hlm n'est pas une exception.

Dans ces conditions et avec un loyer moyen de 5 euros le M² contre 10 dans le parc privé, Le logement social en Région Centre Val de Loire est un véritable outil de pouvoir d'achat et de mixité sociale

Penser à l'avenir du logement social, c'est penser à l'avenir de toutes celles et ceux qui un jour pourraient en avoir besoin.

Aussi, nos organismes souhaitent contribuer au Grand Débat et transmettent 11 propositions qui concernent des éléments clefs, la TVA, l'APL, les normes, la revitalisation des centre-bourgs, la rénovation énergétique, l'accession à la propriété et le prêt à taux zéro.

Des propositions simples, concrètes pour garantir une progression de la production des logements destinés aux ménages les plus modestes et une amélioration du parc existant. Vous les trouverez jointes à mon intervention ainsi qu'un état du logement social en Région Centre – Val de Loire.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 FEVRIER 2019

Avis du CESER relatif à la contribution du CESER Centre Val de Loire au grand débat

Intervention de Monsieur Hubert JOUOT

Au nom du groupe : URAF CVL

Madame la secrétaire générale aux affaires régionales, Monsieur le Président, chers collègues,

J'interviens au nom l'« union régionale des associations familiales » de la Région.

La vie politique de notre pays est jalonnée de temps de tensions : ils ont tous été surmontés, parfois au prix de décisions importantes.

Les mutations profondes que connaît notre pays et la montée de la mondialisation ont profondément marqué notre société et les rapports de l'homme avec elle : la manière de communiquer est différente et la perception du monde extérieur a changé.

Dans ce contexte en pleine évolution, l'augmentation de la fiscalité sur les produits pétroliers a été l'évènement spontané et non concerté, déclencheur des évènements actuels.

Les sujets abordés dans les débats, bien que cadrés, sont très ouverts ; une partie des thèmes évoqués relève de la vie familiale des participants, ainsi :

- la dégradation du niveau de vie des personnes à faible revenu avec le montant croissant des dépenses courantes et des fins de mois difficiles,
- le coût du logement et des déplacements,
- les emplois précaires,
- la difficile conciliation entre la vie professionnelle et la vie de famille,
- la fiscalité toujours croissante
- le « coût » des enfants, et les inquiétudes des parents pour l'avenir avec leur impact sur la natalité...

Grande est la tentation de douter de la pertinence de la démocratie représentative et de s'en remettre à la démocratie directe : gouverner un pays, construire l'Europe, intégrer la mondialisation de l'économie ne sont pas des affaires simples, et le débordement d'idées auquel nous assistons ne constitue pas à lui seul une ligne politique.

Attachons nous donc à améliorer la situation des personnes en difficulté, à rétablir la cohésion et le sens de l'intérêt général dans la société, et à donner un cap nouveau, plus humain, à l'action politique, dans le contexte de finances publiques déjà très contraint que nous connaissons : « Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va » disait déjà Sénèque en son temps.

Nous nous associons à la contribution du CESER et nous la voterons.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 FEVRIER 2019

Avis du CESER relatif à : la contribution du CESER au grand débat

Intervention de Monsieur Gérard BOBIER

Au nom du groupe : Artisanat

Je prends la parole au nom du groupe Artisanat et du commerce de proximité.

Le mouvement des « gilets jaunes », et les différentes manifestations organisées depuis le 17 novembre, impacte nos entreprises artisanales qui connaissent une baisse de chiffre d'affaires, une interruption d'activité ou doivent faire face à des réparations suite à des dégradations.

Si, nous, artisans, trouvons écho aux revendications exprimées par le mouvement des gilets jaunes, notamment par de nombreuses charges et contraintes administratives qui sont, toujours aujourd'hui, de réels freins quant au développement et à la pérennisation de nos activités, nous condamnons avec la plus grande fermeté également la violence et les casseurs.

Et, nous nous sommes désolidarisés totalement des casses qui émaillent certains rassemblements.

La destruction d'outils de travail de nos artisans et la dégradation de locaux n'apportent aucune réponse concrète et directe aux revendications. Pire, cela accentue la mise en difficulté des artisans qui, outre le fait d'être taxés en tant que citoyens, le sont également en tant que chefs d'entreprises.

Une enquête régionale réalisée auprès des artisans de la région Centre Val de Loire montre combien l'impact sur les chiffres d'affaire a été désastreux allant jusqu'à une perte de 40% pour certains, dans ces périodes de fête de Noël et de soldes.

En parallèle de cette enquête, en tant que Président de la CRMA, j'ai adressé un courrier au Président BONNEAU ainsi qu'à M. le Préfet de Région pour réfléchir ensemble aux solutions concrètes pouvaient être mises en place pour aider nos artisans et commerçants à passer ce cap.

Par ailleurs, après que le Président de la République ait lancé le Grand débat national, nous, artisans, avons souhaité participer activement à cette démarche afin de faire entendre la voix des artisans et des entreprises de proximité.

Si l'artisanat a voulu prendre toute sa place dans ce Grand débat, c'est qu'à la lecture des sujets cités par le Président de la République, l'économie et notamment l'économie de proximité était totalement absente et oubliée.

Alors que l'artisanat est au cœur de nos territoires et par conséquent, il est source de cohésion sociale, il nous est donc paru essentiel d'organiser ce grand débat de l'artisanat.

Dans le cadre du « Grand débat », l'U2P a organisé sur l'ensemble des régions des réunions pour les entreprises de proximité. L'objectif étant de recueillir la parole des artisans, commerçants et professionnels libéraux et de préparer un recueil de doléances et de propositions.

Chacun a pu s'exprimer librement, qu'il soit pour ou contre le mouvement des gilets jaunes, et formuler des propositions sur les prélèvements obligatoires, l'aménagement du territoire, l'équité sociale et fiscale, la formation et l'apprentissage, l'emploi et le pouvoir d'achat, la protection sociale et l'accès au financement.

En Centre-Val de Loire, les réunions ont été programmées le 4 février à Rochecorbon (37) et le 21 février à Luisant (28).

Le contenu des différents débats locaux fera l'objet d'une présentation nationale le 7 mars prochain de 14h30 à 17h à Paris dans l'hémicycle du Conseil économique, social et environnemental.

Par ailleurs, des cahiers de doléances ont été ouverts dans toutes les Chambres départementales de Métiers et de l'Artisanat. Ces cahiers de doléances ont également été déclinés via le numérique.

Deux Chambres ont organisé un débat ouvert, sans tabou, mais avec raisonnement.

Enfin, une troisième Chambre organisera prochainement un débat entre les jeunes apprentis et les parlementaires, afin de recueillir leurs avis et contributions.

L'ensemble de ces contributions seront remises aux Préfets et à CMA France.

Je tiendrais à votre disposition les contributions des artisans dès que la fin du Grand débat sera terminée, afin d'alimenter notre réflexion collective, avant d'agir tous ensemble.

Vous le voyez, les artisans veulent aussi contribuer au grand débat national par leurs idées, leurs suggestions, leurs contributions.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 FEVRIER 2019

Avis du CESER relatif à : Contribution du CESER C.VDL au GRAND DEBAT

Intervention de Monsieur Pierre Chézalviel

Au nom du groupe : GEI

Madame La Secrétaire Générale aux Affaires Régionales
Messieurs les Présidents, Chers Collègues.

Notre pays traverse une crise sans précédent, difficilement imaginable, très évolutive au fil des semaines, résultant essentiellement d'une gestion aléatoire dans un déficit de communication et d'écoute d'un exécutif sans relai face à un mouvement populaire spontané.

Il ne faut pas rechercher des racines profondes et anciennes à cette situation pour se dédouaner du pourrissement étonnant qui a conduit à cette évolution des revendications certes légitimes pour certaines, mais surtout à des situations inacceptables de violence, de dégradations des biens et espaces publics ou privés.

En Décembre dernier nous avons souligné les moments très compliqués que vivaient les Entreprises les commerçants et qui mettaient en péril la pérennité de leurs structures. La situation n'a fait qu'empirer aujourd'hui et nous ne pourrions malheureusement en mesurer les effets que dans les semaines et les mois à venir.

Sensibles à l'expression revendicative mais non moins constructive de nos concitoyens et dans une écoute respectueuse des échanges et propositions, nos organisations ont largement participé aux réunions « Grand Débat » organisées dans les territoires ainsi que nous nous y étions engagé. Nous y avons relevé une foultitude de suggestions engageant des dépenses supplémentaires. Dans un contexte budgétaire contraint les ressources correspondantes devront préserver les équilibres favorisant le développement économique et l'emploi.

Le projet de contribution reprend en grande partie les réflexions menées par notre assemblée dans le cadre des travaux d'auto-saisine relatifs notamment aux sujets permettant de réduire les fractures territoriales et sociales. De nombreuses préconisations ont été suggérées à cette occasion, peu ont été prises en compte, elles sont très justement rappelées dans les fiches thématiques jointes à notre contribution. Revenons sur quelques points objet de nos préoccupations.

Dans le cadre de la mobilité il est important d'assurer la continuité dans les parcours des usagers avec adaptation des ressources pour les territoires ruraux. Il faut également insister sur la qualité des services afin de ne pas décourager l'utilisateur.

En matière de logement, il faut bien évidemment poursuivre l'effort de construction des logements neufs adaptés aux besoins mais il est également d'un intérêt supérieur de restructurer isoler et rénover l'habitat existant et ancien pour lui conserver une véritable attractivité.

Le rapport sur la saisine citoyenne traitera de la situation des hôpitaux publics, il faut à nos yeux associer à cette réflexion les structures privées qui participent de façon efficiente à l'offre de soins sur les territoires et favoriser la complémentarité avec le secteur public. Par ailleurs pour le patient il est important de trouver un professionnel de santé 24/24 et 7/7 dans un sas d'orientation hors urgences hospitalières dont on pourrait préconiser la création.

Les compétences ont fait l'objet de nombreux échanges à tous niveaux dans le cadre de la réforme territoriale, il faut effectivement limiter les compétences partagées et établir le lien entre « Acteurs » « Moyens » et « Responsabilité assurée ».

Enfin, nous sommes préoccupés par l'amalgame permanent et volontairement entretenu, entre la « Démocratie Représentative » et la « Démocratie participative », qui met en péril la première sans développer utilement la seconde. Nous voulons affirmer que nous sommes attachés à la Démocratie Représentative qui est le fondement même des institutions de notre pays et à l'exercice courant de la démocratie participative dans le respect inconditionnel de la parole individuelle des « Citoyens » et de la parole collective construite des « Corps intermédiaires ».

ANNEXES

MOTION : Il y a urgence à la concertation votée à la Séance Plénière du 17 décembre 2018

Interventions des groupes

Interventions de Mme Édith CHATELAIS, Secrétaire Générale aux affaires régionales
et M. Éric CHEVÉE, Président du CESER Centre-Val de Loire



« IL Y A URGENCE À LA CONCERTATION »

MOTION DU CESER

Séance plénière du 17 décembre 2018

Lancée il y a presque un mois, la mobilisation des « gilets jaunes » a conduit à d'importantes manifestations à Paris et dans de nombreuses villes de France et à l'annonce des mesures spécifiques par le Président de la République.

Il y a urgence à la concertation et le CESER tient à rappeler que rien ne justifie la violence et qu'il la condamne.

Mais la période de trouble social que traverse notre pays et notre région est révélatrice d'un réel besoin d'expression de la société civile. Plus que jamais les citoyennes et les citoyens souhaitent faire entendre leur voix et leur incompréhension quant au manque de perception et de prise en compte de leurs difficultés et besoins. Les fractures territoriale et sociale s'expriment dans les revendications entendues.

Le CESER est par construction la voix de la société civile organisée, représentative des hommes et femmes, à même de nourrir et participer à des échanges sur l'ensemble du territoire régional. Il a porté de longue date dans ses travaux des propositions de nature à réduire les fractures territoriale et sociale.

Défenseur des valeurs de la République et de la démocratie, le CESER appelle à une mobilisation immédiate de la société civile pour faire vivre des espaces et des lieux d'expression, d'écoute, d'échange, voire de propositions de construction d'une perspective sociétale partagée entre les citoyens et les partenaires économiques, sociaux et associatifs.

Sur les questions du pouvoir d'achat, notamment pour les populations les plus impactées, sur la question de l'accès aux services publics de proximité, sur les questions de justice fiscale, d'acceptation et de l'utilisation de l'impôt, sur les questions de maîtrise du coût de la mobilité et du logement en accompagnement de la nécessaire transition environnementale, sur les questions - enfin - de la démocratie permanente, de sa construction et de son utilisation, le CESER entend contribuer au débat qui s'annonce pour éclairer les décisions.

Le CESER a l'expertise de l'expression collective construite au départ de la parole individuelle ou d'intérêts catégoriels.

Les corps intermédiaires dont l'expression a été trop souvent négligée jusqu'à ce jour, contribueront activement à la mise en place d'un débat et porteront des propositions de nature à réduire les fractures qui s'expriment dans les revendications.

Vote :

Pour : 51

Contre : 11

Abstentions : 5

Motion adoptée à la majorité.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a cursive name.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

INTERVENTIONS DES GROUPES

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 DECEMBRE 2018

Avis du CESER relatif au débat d'actualité, motion « Il y a urgence à la concertation »

Intervention de Monsieur/Madame : Valérian Poyau, Sarah Hoarau

**Au nom du groupe (nom en toutes lettres et organismes liés ou, à défaut, noms des conseillers):
CRAJEP, FAGE, URHAJ**

Monsieur le Président, chers collègues,

Cette intervention est faite au nom des organisations de jeunesse : le CRAJEP, la FAGE et l'URHAJ.

Nous considérons que la motion proposée au vote élude une partie importante des revendications et besoins exprimés par nos concitoyens « gilets jaunes ».

Au départ du mouvement, nos concitoyens portaient des revendications en lien avec leurs difficultés du quotidien et exprimaient le fort sentiment de ne pas être entendus ni considérés.

Aujourd'hui, ces femmes et ces hommes revendiquent bien plus que d'être entendus : ils demandent l'instauration dans notre constitution de mesures de démocratie directe. Ils demandent la possibilité d'un referendum d'initiative citoyenne sur quatre volets : révocatoire, législatif, abrogatoire et constituant.

Par cette revendication, ils mettent des mots sur la « crise de confiance » de notre pays envers une grande partie ses représentants élus et ils proposent une solution : celle d'une démocratie représentative encadrée par des mesures de démocratie directe.

La grande concertation annoncée concerne le CESE et les CESER. Bien entendu, en tant qu'institution du dialogue social, nous devons y prendre notre part.

Mais il conviendra d'être vigilants à ne pas jouer le jeu d'une concertation qui n'aurait pour seule finalité que d'acheter la paix sociale. Une telle concertation de façade ne ferait que renforcer la défiance d'une partie de nos concitoyens envers le système établi et nous avons à craindre les conséquences d'un tel manque de confiance.

Rappelons ensemble que concertation à grande échelle ne fait pas nécessairement démocratie participative, car le pouvoir ne se résume pas à la seule expression.

Participons à cette concertation, mais participons en posant un cadre clair et soyons lucide sur la réalité de la démarche :

- Que pourrons-nous réaliser en trois mois ?
- Quelles seront les suites à cette grande concertation, quelle évaluation des retombées ?

La méthodologie et la finalité de notre démarche devront être très clairement expliquées.

Par ailleurs, dans la motion, nous ne comprenons pas les propos relatifs à la violence. Quelle violence souhaitons-nous condamner ? La violence des fins de mois difficiles ? Celle des manifestants ? Des policiers ? Sans plus de précisions, cette condamnation de « la violence » en général ne fait pas sens pour nous.

Nous nous abstenons.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 DECEMBRE 2018

Avis du CESER relatif au débat d'actualité, motion « Il y a urgence à la concertation »

Intervention de Monsieur Hervé COUPEAU

**Au nom du groupe (nom en toutes lettres et organismes liés ou, à défaut, noms des conseillers):
CRAJEP, FAGE, URHAJ**

Ce mouvement des gilets jaunes est un ras le bol des injustices sociales et fiscales.

Celui qui sera capable de définir un profil des gilets jaunes bien peine à lui.

Les récurrences des propos ce sont les fins de mois difficile malgré un travail effectuée
Injustice fiscale et sociale.

Cup Davis finale France/Suisse

Equipe de France qu'avec des résidents fiscaux suisses pas étonnant qu'on est perdu
En sachant que ces joueurs ont profité des structures financées par l'impôt.

Artiste qui touche l'intermittence du spectacle français ayant des résidences fiscales hors France.

L'inégalité de traitement entre un retraite français et étranger on oblige l'étranger qui a une durée de
cotisation de 40 ans de séjourné au moins six mois sur le territoire nationale, pas même obligation
pour un retraite français à l'étranger qui pourrait bénéficier de rapatriement en cas de maladie.

En sachant que si vous êtes américain et résident à l'étranger vous payer l'impôt aux états unis (en
partie)

Si vous ne voulez plus payer l'impôt de ce pays c'est possible mais l'état américain vous facture une
soulte déterminé au préalable.

Tous les jours on entend de la part d'élus, phobie administrative, je n'ai pas de compte à l'étranger
Et la justice plutôt clémente un petit regard sur la Suède une ministre démis de ces fonctions pour
quinze euro de bonbons.

Et les citoyens vivant sur le territoire se voient accablés par des hausses de taxes divers et variés et sans
augmentation de ses revenus.

Aujourd'hui nous avons une défiance du pouvoir, une défiance des urnes.

L'ensemble des conseillers de l'Indre dans un cadre informel on va essayer d'auditionner ces gens qui
se sont mobilisés pour connaître leurs solutions, leur vision de la démocratie, et un plus grand
équilibre sociale et fiscale.

Nous ne serons pas leur porte-parole juste des ambassadeurs de leurs visions sociétales.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 DECEMBRE 2018

Avis du CESER relatif à l'avis sur la motion du CESER à propos des gilets jaunes

Intervention de Monsieur : Carrière Jean-Paul

Madame la Secrétaire Générale à l'Action Régionale, M. le Président du CESER, cher.e.s collègues.

Le texte de la motion tel que proposé ne me pose pas en lui-même grand problème. Je souscris aux propos qui nous invitent à entendre et comprendre une colère sociale, dont les causes objectives sont profondes. De même, j'adhère à la dénonciation d'une violence de plus en plus inquiétante et de certaines dérives actuelles. Quand je vois par exemple qu'hier soir la sculpture monumentale érigée à l'entrée nord de Châtelleraut, la main jaune de 12 mètres de haut tenant une voiture, érigée en mémoire du passé industriel et ouvrier de la ville, a été incendiée, je suis atterré. Non pas que je veuille défendre la qualité esthétique de l'œuvre, selon moi discutable. Mais je ne peux m'empêcher de penser qu'en 1933, à Berlin, on a aussi brûlé des livres et des œuvres d'art... on connaît la suite !

Pour revenir directement au sujet de la motion, j'estime que s'il doit jouer pleinement, comme cela est proposé, son rôle d'intermédiaire social, le CESER devrait notamment attirer l'attention des pouvoirs publics comme des citoyens sur des questions un peu oubliées dans les débats actuels, car la désespérance de certains de nos concitoyens ne se résume pas strictement à des questions de pouvoir d'achat. Je pense, entre autres exemples, aux problèmes liés à l'assignation territoriale dans les espaces ruraux à faible densité que subissent personnes âgées et/ou à faible revenu, et qui ne pourront échapper au syndrome de la désertification de leurs territoires que si on leur apporte les moyens d'en sortir au quotidien. Le CESER peut apporter beaucoup dans la réflexion sur les solutions à apporter à ce type de question ; tout comme, autre exemple, sur la question jusqu'ici sous-estimée, des difficultés rencontrées par les familles monoparentales en très forte croissance depuis 2000. Aujourd'hui plus de 25% des enfants sont à la charge d'un seul parent, et on imagine ce que cela peut représenter comme difficulté pour des bas-revenus.

Le CESER peut contribuer à « mettre sur la table » ce type de question et à mettre en débat les solutions à apporter. Je pourrai ainsi démultiplier les exemples de ce que le CESER pourrait apporter au débat national sur les réponses possibles à la crise sociale. Pour autant, je peine à saisir vraiment la portée de la motion qui est proposée. Elle ne semble s'adresser qu'à nous-mêmes, alors que ce sont les pouvoirs publics locaux et nationaux qu'il faut prioritairement interpeller.

En dépit de ce flou quant à la finalité et à l'usage de cette motion, je la voterai.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 décembre 2018

Avis du CESER relatif à la concertation

Intervention de Madame Martine RICO

Au nom de la FCPE

Madame La Secrétaire Générale,
Monsieur le Président.
Intervention au nom de la FCPE.

Certes, le CESER représente la société civile organisée, certes chaque citoyenne et citoyen pourrait penser être représenté au travers des différentes composantes de cette assemblée mais ce n'est pas ce que demandent les gilets jaunes.

Ici comme dans d'autres instances où la FCPE siège, ce sont des avis qui sont prononcés et votés et les interlocuteurs prennent note, entendent mais cela ne fait pas beaucoup évoluer les choses. Le CESER du Centre-Val de Loire arrive à faire passer des idées, des contributions, des préconisations sur certains sujets auprès de l'exécutif régional mais qu'en savent les citoyens de la région ? Que font les autres interlocuteurs de nos remarques ?

Pour avoir participé au CAVL, Conseil Académique de la Vie Lycéenne, ce vendredi, je peux vous dire que les jeunes avaient travaillé en séminaire de 2 jours sur la réforme du lycée, Parcoursup, les axes de travail de l'année et à l'élection de leurs représentants pour le CNVL et le CSE (Conseil National de la Vie Lycéenne et Conseil Supérieur de l'Education).

Ils ont détaillé, argumenté sur leur désaccord avec Parcoursup, la réforme du lycée, l'orientation, ils ont fait des propositions et surtout ils ont exprimé qu'ils intervenaient au nom de leurs camarades. L'échange avec la Rectrice est resté correcte mais il s'est borné à leur expliquer qu'ils ne comprenaient pas. C'est pourtant le lieu démocratique où les différentes parties prenantes sont présentes et pourraient s'écouter pour décider.

Plusieurs d'entre eux seront avec le Ministre cette semaine dans le cadre de la réunion du CNVL. Espérons qu'ils seront entendus et compris !

Quant au CAEN (Conseil Académique de l'Education Nationale) les lourdeurs d'organisation de cette instance font que souvent le quorum n'est pas atteint et une deuxième réunion est nécessaire. Combien de réunions avons-nous fait sans que le Préfet ne participe ? Je ne compte plus le nombre de réunions qui se sont tenues uniquement pour enregistrer des avis, c'est une façon d'accomplir les indicateurs mais nous ne réussissons pas à changer les choses. C'est pourtant un lieu où s'exposent les dysfonctionnements provoqués par le manque de moyens ou les réformes qui s'accumulent. L'ensemble des partenaires de la communauté éducative y est représenté.

Alors, il est vrai que le CESER comme le CAEN ou le CAVL, sont des instances démocratiques, polies, respectueuses des règles, républicaines. Il faut constater que les gilets jaunes ont obligé à prendre conscience de souffrances et de besoins. Sans doute que les instances sont trop installées dans un « ronron » qui ne dérange personne.

La FCPE ne soutient pas tout ce que font et disent les gilets jaunes, ni tout ce que font les jeunes mais ils expriment du vrai. Que faut-il faire pour être entendu ? En tous les cas ils auront permis de secouer tout ce qui fonctionne bien, depuis trop longtemps.

La FCPE s'abstiendra sur la motion.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 décembre 2018

Avis du CESER relatif à la concertation

Intervention de Monsieur Hubert JOUOT

Au nom du groupe / Union Régionale des Associations Familiales

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

J'interviens au nom de l'« union régionale des associations familiales ».

La plupart des mouvements populaires ont pour point de départ une pression fiscale devenue insupportable. Le mouvement des « gilets jaunes » est ainsi parti de la conjonction d'une hausse programmée de la TICPE et des cours du baril.

Ensuite, il s'est élargi à d'autres revendications : l'amélioration du pouvoir d'achat des classes moyennes, le développement de la démocratie participative.

Il s'est accompagné d'une défiance de la classe politique et du sentiment d'abandon des territoires ruraux et péri-urbains.

La violence des manifestations à Paris puis en province témoigne, sans pour autant la justifier, d'une blessure profonde qui sera longue à refermer et laissera une cicatrice que le temps n'effacera pas.

Les actions à mettre en œuvre pourraient être :

- en préalable, l'arrêt, voir le reflux de la pression fiscale ; il n'est pas de gouvernement, il n'est pas de loi de finances qui n'apporte pas un resserrement de la fiscalité au point de faire de notre pays un champion incontesté dans ce domaine, alors que les revenus individuels évoluent moins vite ;
- une meilleure écoute des citoyens et des institutions qui les représentent et défendent leurs intérêts, ce qui renforcerait aussi leur crédibilité,
- un bon sens plus présent dans les incessants changements d'organisation qui, pour d'éventuels gains d'efficacité, désoptimisent ce qui marche,
- une concertation permettant à ceux qui le souhaitent de s'exprimer ; il est cependant certain que le contexte contraint de nos finances publiques ne permettra pas de satisfaire la majeure partie des demandes ayant un impact financier conséquent ; le CESER est assurément l'un des acteurs les plus armés pour piloter cette démarche.

Ces mesures, cette écoute, cette démarche de concertation doivent nécessairement s'inscrire dans la durée, et ne pas s'arrêter à l'issue des premiers travaux.

Notre vigilance ne saurait cependant se limiter à la seule prise en compte des attentes des manifestants ; la menace terroriste reste forte : les récents événements de Strasbourg nous l'ont encore durement rappelé, et nos banlieues demeurent des territoires préoccupants à de nombreux titres.

Nous voterons la motion.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 DECEMBRE 2018

Avis du CESER relatif à la motion d'actualité.

Intervention de Monsieur LORY

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

La situation que notre pays traverse est grave. Les causes de cette grave crise sont multiples et trouvent leurs racines dans les profondes inégalités qui minent notre contrat social depuis des décennies.

Ne nous trompons pas de diagnostic. Ce qui est en cause, ce n'est pas le seul montant des impôts, c'est le pacte social ou contrat social. L'enjeu est social : qu'est ce qui nous fait vivre ensemble ? Qu'est-ce qui nous unit ? Qu'est-ce qui nous inscrit dans un projet collectif dans cette période de profondes mutations (économiques, écologiques, géopolitiques, démographiques) qui inquiètent nombre de travailleurs et citoyens ?

Les classes populaires, les territoires délaissés, les services publics et ceux qui les rendent, l'écologie ont été négligés, réduits au rang de mesures compensatoires. Les mesures inégalitaires prises au début du quinquennat ont contribué à une perte de sens du projet collectif.

Le climat social s'envenime et il est aujourd'hui nécessaire d'ouvrir le dialogue. Cependant, ce dialogue ne doit pas se limiter à un jeu de dupes. Pour de réelles concertations, il faut non seulement définir les bons thèmes mais aussi respecter deux conditions indispensables pour la CFDT :

- La première est la prise en compte réelle et sérieuse des acteurs sociaux. Nous ne pouvons plus faire l'économie d'un dialogue large, sincère et loyal. Cela implique que les acteurs sociaux soient réellement entendus
- La seconde est la nécessité de construire des réponses de court terme pour répondre aux colères légitimes exprimées par les citoyens mais aussi de moyen et long terme pour enclencher une transition écologique juste et une politique économique durable.

La CFDT souhaite que les concertations à venir abordent 5 thématiques :

- L'amélioration du pouvoir d'achat et la juste répartition des richesses
- Les transports et la lutte contre les fractures territoriales
- Le logement
- L'amélioration de la justice fiscale
- L'engagement et l'accompagnement de la transition écologique

Pour chacune de ces thématiques, la CFDT présentera et détaillera les sujets qu'elle abordera dans la suite des travaux.

Il faut aujourd'hui de répondre à de nombreux défis.

Le premier, c'est de porter un diagnostic, sans concession, en affirmant la volonté de restaurer le contrat social.

Le second, c'est de prendre immédiatement des mesures de justice sociale qui passent par de la justice fiscale.

La troisième, c'est d'affirmer clairement la volonté de lutter contre le changement climatique dans tous les domaines et pas par la seule fiscalité.

La quatrième, ce sont des mesures de soutien au pouvoir d'achat via la prime d'activité, l'aide au transport, à l'énergie, au logement Mais nous demandons également que de véritables possibilités existent pour pousser la négociation sur le partage de la valeur ajoutée créée dans les entreprises.

La cinquième, c'est de réaffirmer la place des territoires dans notre démocratie politique et sociale. Il faut y faire vivre des services publics répondant aux besoins de tous les citoyens.

Ce qui se joue, c'est à la fois le sens et la méthode. Le sens du pacte social dans la France et l'Europe d'aujourd'hui. Et une méthode de gouvernance faite de délibération collective, de transparence et d'exigence de résultats. Une méthode de gouvernance faite d'empathie et de compréhension envers l'ensemble des français quelle que soit leur place dans la société. La CFDT est prête à prendre sa part dans la construction du contrat social du 21^{ème} siècle. Car, au-delà des mesures matérielles, elle croit à la construction d'une société fraternelle, qui dépasse les clivages par l'écoute, le dialogue et la volonté collective.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 décembre 2018

Avis du CESER relatif à la concertation

Intervention de Monsieur Jean-Paul VINCENT

Au nom du groupe Force Ouvrière

En préambule nous tenons à affirmer que nous condamnons toutes violences exercées autour de ce mouvement mais sans violence y aurait'il eut un écho auprès de nos gouvernants ? Nous avons fait des manifestations au cours de l'année sans heurt ni violence mais elles sont restées sans réponses.

En effet concernant la motion,
il y a un point d'achoppement majeur sur notre engagement à poursuivre autour des mesures à adopter au sein du CESER.

Le paragraphe suivant nous gêne énormément dans son approche de prise en compte des contributions : « Les corps intermédiaires, dont l'expression a été trop souvent négligée jusqu'à ce jour, contribueront activement à la mise en place d'une écoute constructive et à l'élaboration de propositions de nature à réduire les fractures qui s'expriment dans les revendications. »

Comment le CESER Centre Val de Loire peut impliquer les responsables régionaux ou départementaux des organisations syndicales, dont FO, à écouter de manière constructive puis élaborer des propositions : c'est à la fois une obligation de résultat qui est imposée et une intégration des différentes OS dans une démarche qui ne leur est pas dévolue. Il s'agit bien des O.S. et non des représentants au CESER.

Nous pourrions dériver dans cette approche à prendre un rôle qui n'est pas le nôtre et non souhaité par différents « gilets jaunes ».

Pour nous, les revendications de FO sont connues en matière de pouvoir d'achat, et de maintien des services publics de proximité; Ors jusqu'à ce jour, elles ont été hautainement ignorées tant par le gouvernement que par le patronat.

Alors que c'est un point d'achoppement des gilets jaunes, considérer que nous pourrions avoir une revendication commune avec le patronat sur le pouvoir d'achat, relève de l'utopie.

Parce c'est aux employeurs d'améliorer le pouvoir d'achat de leurs salariés et non à l'Etat (exception faite des fonctionnaires).

En juin 2016, notre groupe avait déjà eu l'occasion d'intervenir en plénière sur la démocratie participative considérant qu'elle relevait « plus d'une posture conjoncturelle utopique que d'une réponse appropriée aux questionnements démocratiques traduit par la désaffection et la méfiance des citoyens envers ses représentants. »

Il convient donc pour nous, pour préserver notre indépendance et notre liberté syndicale de ne pas pourvoir à l'approche telle que définie mais nous tenons à réaffirmer nos revendications et maintenir la perspective de cohérence sur le concept de démocratie participative.

Notre position signifie toutefois que l'ensemble des revendications exprimées sont recevables mais s'adressent à des instances où nous sommes et serons plus à même d'en défendre le bien fondé.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 DECEMBRE 2018

Avis du CESER relatif au débat d'actualité, motion « Il y a urgence à la concertation »

Intervention de Monsieur Pierre CHEZALVIEL

Au nom du MEDEF

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire Générale des Affaires Régionales,

Vous avez souhaité, Monsieur le Président, porter à notre connaissance une motion, établie par le Bureau des Vice-Présidents, relative à la situation que connaît notre pays ces dernières semaines et, organisé à cette occasion un débat sur le sujet.

Notre Organisation Patronale avait suggéré une simple communication sans débat ni vote, compte tenu du contexte évolutif actuel tant des revendications que des réponses apportées, le tout dans un périmètre non stabilisé. En un mois nous sommes passés de la « taxe sur les carburants » au « référendum d'initiative citoyenne ».

Cette situation est à nos yeux le résultat d'une gestion aléatoire de cette crise et surtout d'un déficit de communication et d'écoute du mouvement peu organisé des citoyens. En réalité un pouvoir sans relais et un mouvement sans leaders reconnus et mandatés.

Le CESER s'est largement exprimé sur la démocratie participative dans son rapport d'octobre 2017 en précisant dans sa conclusion les préconisations qui pourraient améliorer la concertation nécessaire pour passer de la parole individuelle des citoyens à la construction de l'intérêt général justifiant la prise de décision.

C'est bien dans cet esprit que les « corps intermédiaires », jusqu'alors quelque peu oubliés, devront participer activement à reconstruire les liens nécessaires pour un dialogue constructif dans le grand débat à venir. Bien évidemment le CESER expression de la société civile organisée doit se mobiliser dans le cadre de ses échanges au niveau régional. Notre Organisation Patronale, par la voix de ses conseillers dans notre assemblée, est disponible pour une implication active et constructive à ces « moments » de démocratie participative.

Nos Entreprises, nos commerces vivent actuellement des moments très compliqués qui mettent en péril la pérennité de leurs structures, les informations alarmantes transmises aux Autorités sur le sujet montrent à l'évidence la gravité de la situation pour l'activité économique et l'emploi. Il est donc impératif de trouver rapidement les clés de résolution des problèmes posés.

En conclusion, nous sommes sensibles à l'expression revendicative, hors violence et dégradations des espaces et biens publics ou privés, et souhaitons que les consultations et débats qui s'ouvrent contribuent à la construction des démarches permettant de réduire les fractures territoriales et sociales.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 DECEMBRE 2018

Avis du CESER relatif au débat d'actualité, motion « Il y a urgence à la concertation »

Intervention de Monsieur Jean-Louis CORVAISIER

Au nom du groupe : CGT

Les colères qui s'expriment et les fractures sociale et démocratiques que connaît notre pays ne nous surprennent pas. Cela fait des années que notre organisation syndicale alerte les gouvernements successifs, les responsables patronaux pour qu'ils entendent les revendications des salariés, des privés d'emploi, des retraités.

Ce sont des fractures qui ne cessent de se creuser au point que nous sommes dans une situation insurrectionnelle qui ne peut s'arrêter en un jour.

Leurs revendications sont les nôtres :

Oui la question des salaires est cruciale car une partie de la population survit. Le constat est économique et scientifique : il suffit de constater la baisse constante des salaires dans la valeur ajoutée.

Oui la question des retraites est centrale au moment où le Président de la République affiche sa volonté de faire régresser notre régime par répartition par la mise en place des comptes notionnels.

Oui, la question du niveau des taxes est une revendication qui a marqué l'histoire séculaire de la France. Les taxes représentent deux tiers des recettes fiscales de l'Etat. Nous n'avons cessé de plaider, dans cet hémicycle, pour une grande réforme de justice fiscale.

Oui la TVA est une taxe injuste : un couple de deux enfants qui a 1.700 € net par mois paiera 10,6% de TVA quand un couple qui a 5 fois plus de revenus n'en paiera que 6,3%.

Les taxes sur les carburants sont de la même logique : accabler les plus faibles et ceux qui sont contraints de se déplacer pour leur travail et pour se loger, en dehors des cœurs de ville trop chers pour trouver un logement à un prix décent.

Oui, il est possible de mener de grandes politiques environnementales sans accabler les citoyens de taxes. Il est possible de financer la transition écologique par des grandes politiques budgétaires efficaces et rassembleuses.

Oui la question démocratique est au cœur de la société. A commencer par rétablir le dialogue avec les corps intermédiaires et rétablir les champs et les droits syndicaux massacrés par les dernières lois.

Oui, notre démocratie est malade : il n'y a qu'à regarder la sociologie de la grande majorité des élus à l'Assemblée nationale et au Sénat qui représentent en fait ceux qui ont des privilèges de classe.

Oui il faut des référendums d'initiative citoyenne et oui il faut revoir la constitution pour permettre la représentativité de toutes les couches sociales.

Notre démocratie est malade quand la moitié du peuple ne vote pas ou vote blanc revenant de fait au suffrage censitaire passé qui écartait de fait une majorité de la population.

Alors, le CESER est dans son rôle d'écouter et de bien entendre, d'analyser et si possible proposer des esquisses de solutions dans le pluralisme qui est le nôtre, dont le socle est ce triptyque insécable : économie, social, environnement.

La concertation ouverte c'est bien, mais l'urgence c'est d'ouvrir les négociations à partir des revendications populaires !



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 décembre 2018

MOTION : Il y a urgence à la concertation

Intervention de Monsieur : FRANCOIS Jean-Jacques

Au nom du groupe : UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes)

Il y a dans notre pays un malaise très profond.

L'UNSA condamne tout d'abord les actes de très grande violence commis contre les biens et les personnes qui ont jalonné certaines manifestations à Paris comme en province. Elle salue la responsabilité et le professionnalisme républicains des forces de l'ordre et des pompiers qui ont contribué à éviter le pire.

Le collectif « les places de la République », regroupant des syndicats de travailleurs et d'étudiants, des associations de l'éducation populaire, de défense de l'environnement et de lutte contre l'exclusion et des mutuelles, auquel nous nous sommes associés affirme qu'aujourd'hui chacun a le devoir de contribuer à l'apaisement.

L'UNSA avait déjà alerté, comme d'autres, sur l'ampleur de la fracture sociale dès le début du quinquennat. Nous avons demandé dès juillet, mais cette fois bien seuls, d'inscrire la négociation de la transition écologique à l'agenda social. : rappel effectué devant le premier ministre le 30 novembre dernier.

L'UNSA note que l'intervention du Président de la république marque enfin un geste concret et visible, mais rien n'est encore réglé comme le sort des agents public dont 46% ont une rémunération tangentant le SMIC.

La confirmation de la tenue d'une vaste concertation peut en offrir l'occasion. Dans ce contexte, il nous semble important que les contours des thèmes à creuser soient définies. A ce titre, l'UNSA considère que des questions sont incontournables : entre autres, mobilité, logement, lutte contre les inégalités et la pauvreté, fiscalité, accès à la santé... sans oublier la construction d'une transition écologique adaptée.

Au regard de la profondeur de la crise sociale, démocratique et écologique que traverse notre pays toutes les forces doivent s'engager. Nous ne pourrions relever ce défi que par une action collective, construite démocratiquement et conduite sur la durée

L'UNSA est prête à participer à tout processus visant loyalement à élaborer des solutions dans une optique sociale. Elle s'associe donc à la motion du CESER appelant à une mobilisation immédiate de la société civile pour faire vivre des espaces et des lieux d'expression d'écoute et d'échanges. Une bonne occasion de mettre en œuvre les principes de « démocratie permanente ».

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 DECEMBRE 2018

Avis du CESER relatif à la motion du CESER sur le débat d'actualité sur la situation sociale en France

Intervention de Madame Nicole COMBREDET

C'est une réaction à chaud que j'exprime ici en tant qu'écologiste militante.

A propos des gilets jaunes je compatis sur ces situations de fin de mois difficiles qui concernent notamment des familles monoparentales, donc en majorité des femmes seules.

Je désapprouve l'injustice et l'évasion fiscales, bien évidemment.

Mais il me semble que ces revendications ont éclipsé la question climatique et l'actualité de la COP24 en Pologne non seulement des médias mais aussi des préoccupations des Français. Elles semblent par ailleurs s'inscrire dans le souhait de maintenir une société de consommation délirante, à croissance indéfinie et destructrice de l'environnement. Un budget de 500 euros pour les cadeaux de Noël il paraît que c'est courant, pas pour moi en tout cas.

Alors quelle violence condamnons-nous, demandent nos amis du CRAJEP ?

Je répondrai que je condamne les violences de notre société de consommation sur la planète, dont les dégâts sont immenses. Je n'en citerai que deux, pour l'exemple :

- Destruction de 60% des populations d'espèces sauvages en 50 ans (chiffres WWF- Fonds mondial pour la nature) et même 70% des oiseaux pélagiques (qui ne trouvent plus de quoi se nourrir en mer)
- Création d'un « 7^{ème} continent » de plastiques à la dérive sur l'océan, dont la superficie égale 6 fois celle de la France

En matière de démocratie je ne sais pas si les gilets jaunes ont des leçons à donner, eux qui sont nombreux à ne plus voter, qui menacent ceux des leurs qui prétendent les représenter pour négocier avec le Premier Ministre, qui disent vouloir « marcher sur l'Elysée ». Mais j'approuve pleinement l'idée de référendum d'initiative populaire.

En conclusion je dirai qu'accompagnement social et pédagogie sont indispensables pour faire passer ces messages, sinon on continuera de dire que l'écologie est une affaire de BOBOS.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 décembre 2018

Avis du CESER relatif à la concertation

Intervention de Madame Fatim LABIB

Je partage plusieurs points exprimés et explicités par mes collègues. Néanmoins, je voudrais m'attarder sur quelques points qui méritent d'être soulignés :

- Oui, la violence est à condamner
- Mais que faisons-nous maintenant ? nous ne sommes pas en train de dénoncer et de condamner une autre violence, ressenties et éprouvée de par la pauvreté et la précarité que vivent certains citoyens.
- Le 2^{ème} point concerne une particularité qui concerne ces évènements : la présence de beaucoup de femmes, oui ce n'est par hasard. Elles sont touchées en 1ère ligne par la pauvreté, la précarité :
 - o Les familles monoparentales pauvres en constante progression,
 - o Les femmes avec une petite retraite
 - o Les femmes qui partiront à la retraite seront les pauvres de demain, constats de plusieurs sociologues

Oui les inégalités sociales se creusent et les critères de lutte contre les discriminations ne cessent de progresser. Nous devons entendre aussi les différentes indications de l'observatoire des inégalités, il s'agit de constats sévères

La situation est en effet véritablement préoccupante. Un dialogue social doit prendre place pour inventer les termes d'un nouveau projet de société plus juste

Nous avons toute notre place dans cette réflexion. Nous devons être pragmatique dans nos modes d'actions, de propositions et d'interventions



CESER Centre-Val de Loire

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : ceser@regioncentre.fr
ceser.regioncentre.fr



INTERVENTIONS
MME CHATELAIS, Secrétaire Générale aux Affaires régionales
M. CHEVÉE, Président du CESER Centre-Val de Loire

Séance plénière du 17 décembre 2018

Mme CHATELAIS, Secrétaire générale aux affaires régionales :

Monsieur le Président du CESER, comme nous vous l'avons annoncé lorsque, Monsieur le Préfet et moi, avons accepté cette invitation, nous sommes là essentiellement aujourd'hui pour vous écouter et, à ce titre, je souhaitais d'ores et déjà vous remercier pour vos différents propos.

Si j'ai noté le maximum d'éléments, j'utiliserai toutefois le compte-rendu si vous me le permettez. Il est très important pour l'État de recueillir les paroles des uns et des autres, puisque vous le savez, le Préfet de région a engagé une concertation en recevant des délégations de « gilets jaunes », au moins à deux reprises.

La difficulté, et certains d'entre vous l'ont dit, c'est que les demandes sont nombreuses et quelque fois contradictoires.

L'heure est venue de la concertation et du travail collectif pour élaborer des propositions pour un mieux-vivre ensemble. J'y crois beaucoup et certains, avec lesquels je travaille sur d'autres sujets par ailleurs, le savent bien.

Aussi, je vous informe de ce qui a été décidé la semaine dernière lors du Conseil des Ministres : un grand débat national va être réalisé. Il a été confié à la Présidente de la Commission nationale du débat public, et qui mieux que la Commission nationale du débat public est à même de conduire ce débat, puisque c'est l'objet de cette autorité administrative indépendante.

Ce débat commencera dans les tous prochains jours. Il prendra des formes multiples et si certaines modalités restent imprécises, la porte est ouverte à toutes formes de concertation, que ce soit dans les mairies, avec les organismes intermédiaires, les syndicats, le monde des entreprises, ... ainsi que les CESER puisque ces derniers sont mentionnés dans le compte rendu du Conseil des Ministres.

Les citoyens pourront s'exprimer, que ce soit en déposant leurs revendications sous forme écrite en mairies, auprès des Conseils départementaux, sur des plateformes numériques, sur les réseaux sociaux...

Ces débats seront articulés autour de cinq thèmes, thèmes qui reprennent beaucoup des propositions exprimées à savoir les difficultés de la vie quotidienne, le déplacement, le chauffage, l'isolation des logements. La question est aussi posée sur la fiscalité, comment faire évoluer le lien entre l'impôt et les prestations telles qu'elles sont apportées par les politiques publiques ? Si la pression fiscale est importante et difficile quelques fois pour les ménages, il est nécessaire de se souvenir aussi de l'utilisation faite de l'impôt ; il sert à faire des piscines, à améliorer notre cadre de vie, etc...

Autre thème abordé, quelle organisation des administrations d'État, comment la revoir ? Des réflexions ont été engagées depuis le mois de juillet dernier en ce sens et ont été suspendues, compte tenu des événements. La question est posée pour une meilleure présence de l'État et notamment dans les territoires les plus ruraux, à un niveau infra départemental. Quelle nouvelle organisation, quelles méthodes de travail au sein des services de l'État, quels liens avec les collectivités locales, la suppression de doublons dans nos organisations sont autant de questions et de chantiers à conduire.

Un autre sujet ressort dans vos interrogations c'est la question de la citoyenneté : Comment et qu'est-ce qu'être citoyen aujourd'hui ? Comment faire vivre notre citoyenneté ? Comment faire évoluer la pratique de la démocratie ?

Enfin, autre sujet posé au débat, quelles sont les attentes des Français sur le sujet de l'immigration, et ce, dans un contexte de mondialisation, dans un contexte où la laïcité est quelques fois bousculée.

Sans répondre sur le fond, mais là n'était pas le but de ma présence aujourd'hui, ce sont les points que je souhaitais évoquer.

E. CHEVÉE : merci Madame la Secrétaire générale de l'expression de l'État et de cette écoute attentive des préoccupations qui se font jour sur le territoire.

Avant de passer au vote et de conclure ce débat, quelques commentaires sur vos interpellations légitimes sur un certain nombre de points.

La motion a été rédigée par certains vice-présidents au sein du Comité des vice-présidents. Elle est certes perfectible en termes de rédaction, mais la rédiger en séance aurait été fastidieux.

Pour répondre à la question de la pertinence de présenter une motion ou non, il me semble que contrairement à un vœu qui exprime un souhait, la motion affirme une position plus volontaire. C'est pourquoi, il me semble important que nous formalisions non seulement une motion, mais aussi que nous exprimions par un vote la position commune des corps intermédiaires représentés au CESER, sur l'utilité de la concertation et le refus de la violence.

J'ai fait le choix de ne pas qualifier la notion de violence dans le texte car cela aurait ouvert un débat sur lequel nous aurions eu des désaccords. Le terme de « violence » exprimé au sens large permet à chacun d'identifier la violence qu'il souhaite condamner. Cette rédaction est de nature à nous rassembler plus largement.

Sur la question, y a-t-il des risques de récupération du débat ? Je dis oui et tant mieux. Plus les idées exprimées par le CESER seront exploitées, mieux notre parole sera entendue et nous aurons réussi et avancé.

J'ai eu l'occasion de rencontrer des « gilets jaunes » qui manifestaient hier à Chartres et j'ai pris date pour échanger, les écouter en leur assurant aucune récupération politique mais en exprimant mon intérêt à écouter leurs idées.

Nous sommes tous interpellés par l'actualité, à la fois comme membre du CESER, organisation appelée dans cette concertation, mais aussi, chacun de nous sur notre représentativité et notre relation à la population.

Madame la Secrétaire générale l'a signalé, les CESER ont été cités en Conseil des Ministres ainsi qu'à l'Assemblée nationale par le Premier Ministre et c'est un fait rare au niveau national. Nous devons saisir l'opportunité qui nous est faite de peser de nouveau sur le monde démocratique et politique. Je crois que c'est une opportunité qu'il faut absolument saisir pour revaloriser l'expression collective qui s'exprime au sein des CESER, de revaloriser chacune des expressions individuelles de nos

associations, syndicats, de nos organisations patronales et c'est là un élément essentiel. Nous ne devons pas rater cette occasion qui nous est donnée de jouer le rôle, qui est le nôtre, de construction de la parole collective.

Aussi, pour répondre à Force Ouvrière, il ne s'agit pas que le CESER prenne la place des organisations qui auront, par ailleurs, tout loisir de s'exprimer directement en leur nom sur un certain nombre de propositions de nature à alimenter ce débat.

Je pense que peu d'institutions en France sont capables de produire ce que nous faisons à savoir, à partir d'une parole individuelle, traduire des intérêts collectifs pour un intérêt commun. C'est certainement pour cela que le CESE et le CESER, certes avec toutes leurs imperfections, ont été cités dans le cadre de la concertation aux côtés, évidemment, du premier niveau de la démocratie locale qui est celui des mairies.

J'espère que nous aurons l'occasion d'échanger avec l'Association des maires ruraux, et notamment son Président Vanik BERBERIAN, élu de notre région. Ce serait une belle occasion de croiser nos expériences et d'identifier, comment à partir des cahiers de doléances et des expressions individuelles est assurée la remontée des informations et de la prise en compte de l'intérêt général. C'est ce que nous faisons au CESER et cette motion réaffirme cette volonté de formuler un sens commun.

La question a été posée de savoir quelle était la démarche du CESE ? Le CESE dispose de moyens importants, supérieurs aux nôtres. Le CESE a interrompu tous les travaux de ses sections pour se consacrer uniquement la formulation d'une contribution. Une commission « ad hoc » a été nommée, présidée par Michel CHASSANG, représentant de l'UNAPL. Elle a pour objectif de produire un rapport, en trois mois, sur la base des contributions des sections.

Pour alimenter ces travaux une plateforme citoyenne sera mise en ligne de façon à ce que les citoyens puissent contribuer directement auprès du CESE, un tirage au sort permettra de mobiliser des citoyens pour participer aux travaux de la commission. Ce point de méthode me semble intéressant à retenir et nous pourrions réfléchir à la façon dont nous pourrions, à l'avenir, mobiliser ponctuellement des citoyens pour apporter un point de vue de nature à alimenter nos travaux.

A titre d'exemple, pour la saisine citoyenne « santé », auraient pu être organisées des commissions mixtes qui associent des représentants des citoyens, usagers.... C'est une proposition dont il faudra débattre.

Les sujets portés par le « grand débat national » sont largement traités par nos travaux : contribution au SRADDET, saisine santé, rapport sur la pauvreté, logement, fracture territoriale, enjeux de la mixité, des égalités... nous avons là de la matière que nous pouvons évidemment valoriser dans le cadre de cette concertation.

Mais il est nécessaire d'aller au-delà de ce nous avons déjà formulé pour re questionner nos organisations et nous tourner vers notre « base ». Si nous sommes pour la plupart issus d'organisations régionales, notre structuration en organisations départementales, voire locales nous permet de mobiliser un réseau dense d'acteurs. Je pense que le moment est opportun de valoriser votre mandat en interrogeant vos organisations. Nous avons posé cette notion de communication ascendante et descendante comme objectif de la mandature et je pense que c'est une occasion de

valoriser votre rôle de conseiller CESER et de mobiliser les réseaux pour faire remonter les aspirations de nos concitoyens.

S'il me semble utile de s'ouvrir aux autres structures non représentées dans notre assemblée pour les mobiliser, je vous invite aussi à rencontrer directement « des gilets jaunes » et, comme l'a suggéré Hervé COUPEAU pour l'Indre, comme je l'ai fait hier après-midi en Eure-et-Loir, obtenez des contacts pour organiser des auditions... Cette démarche sera de nature à parfaire notre mission. Nous devons dépasser les positions des uns et des autres, entrer dans la concertation en nous tournant vers nos concitoyens.

Je vous engage aussi à travailler avec les maires. A titre d'exemple, le maire d'Orléans a ouvert des cahiers de doléances. Les conseillers orléanais pourraient rencontrer les autorités municipales pour prendre connaissance des contributions et alimenter notre travail.

Autre question, sur quel sujet produire ?

Madame la Secrétaire générale nous a fait part des sujets mis au débat aujourd'hui. Il est question du pouvoir d'achat et de la transition écologique, sujet important sur lequel il faut absolument revenir car il couvre les problématiques de logement, de mobilité, de chauffage...

Nous avons déjà travaillé sur ces sujets et avons produit des préconisations. Nous allons extraire des propositions faites celles qui sont le plus en phase avec les préoccupations exprimées par nos concitoyens.

Sur la fiscalité, avant même que se pose la question de son niveau, et il est probablement excessif, je pense que l'impôt apparaît peu lisible. Je l'exprimais dans le débat budgétaire il y a quelques minutes, la question fiscale est complexe et peu lisible pour le citoyen qui ne perçoit pas la façon dont l'impôt est prélevé, ce qu'il finance, quels services, quelles compétences, quel contrôle démocratique ? Il est nécessaire de se pencher sur ces questions pour que nos organisations portent, au niveau national, le message que sans lisibilité il n'y aura pas d'acceptabilité de l'impôt et que, dès lors, l'utilisation sera contestée.

La problématique de la présence des services publics et de services administratifs sur le territoire est prégnante et nous impacte tous. En ce sens l'arrivée des nouvelles technologies offre des possibilités de relocalisation hors des grands pôles du territoire, pour mieux irriguer la région. Pourquoi concentrer des services publics et activités sur les métropoles alors qu'aujourd'hui la possibilité du numérique, dès lors qu'il est déployé et en qualité suffisante, offre la possibilité de travailler sur l'ensemble du territoire ?

Le sujet de la démocratie et la citoyenneté nous interpelle directement. Nous avons largement travaillé au CESER sur ces questions notamment en réponse à la saisine du président du Conseil régional sur la démocratie permanente. Conformément à ce que j'évoquais précédemment et à l'instar de la méthodologie du CESE, l'association à nos travaux d'un certain nombre de citoyens doit être explorée.

Si les sujets ne manquent pas et la volonté de se mobiliser non plus, la méthode soit être partagée car la temporalité de l'exercice nous interpelle dans nos pratiques, le CESER n'ayant pas l'habitude de

travailler sur des temps très courts et il y a nécessité à apporter des réponses dans des délais contraints.

Les CESER apporteront, au côté du CESE, une vision et des réponses territoriales qui soient de nature à compléter l'approche nationale. Cette démarche permettra de porter une réponse collective de la société civile organisée.

Aussi, les présidents de CESER réunis à Paris, se sont engagés à produire, dans leurs CESER respectifs, un document, une synthèse pour fin février. Je rencontrerai par ailleurs, au titre de CESER de France, Chantal JOUANNO, Présidente de la Commission nationale de débat public, pour identifier la coordination de nos travaux avec ceux de la Commission nationale de débat public.

Je propose que le Comité des Vice-Présidents soit élargi, pour l'occasion, aux présidents de commissions et aux présidents de sections et qu'il soit le réceptacle des travaux des commissions qui seront consacrés, au mois de janvier, exclusivement à cette contribution sur le grand débat et à l'avis sur les règles du SRADDET.

Pour produire dans un délai raisonnable, il faut que nous puissions disposer des informations issues du terrain pour le 15 janvier afin de les soumettre au débat des commissions de janvier, tout comme nous visiterons et prioriserons les préconisations issues de nos travaux antérieurs. Une contribution globale sera finalisée par le Comité des Vice-Présidents élargi et validée par les bureaux de février.

Cette actualité nous oblige à mettre entre parenthèses, pour un temps, les travaux courants de nos commissions, l'urgence de la situation nous y engage.

Aussi, je vous propose de voter cette motion de façon à communiquer sur la position CESER.

Je vous appelle à prendre vos responsabilités et à bien vouloir voter cette motion qui lance véritablement nos travaux et constitue un acte fondateur de la concertation en région.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : ceser@regioncentre.fr
ceser.regioncentre.fr